2.

FORMULAIRE
DES
INSCRIPTIONS
ET
Soubſcriptions des lettres
Dont le Roy de France eſt traitté par tous les Potentats de
L'EUROPE,
Et dont il les traitte reciproquement.
On a adjouté a la fin une
HARANGUE
De Madame Fouquet au Roy.



A UTRECHT,
Chez JEAN RIBBIUS.
M. DC. LXXX.

CHER

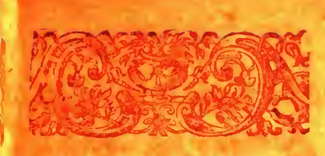
LECTEUR.

VOiçy un petit Eſchantillon du Ceremoniel Litteral de la Cour de France, ſi nous voyons par le debit qu'il aura aggreé au monde, nous aurons ſoin de l'augmenter en apres; nous avons mis par tout au lieu des noms des Princes & de leurs Secretaires ces lettres N. N. parce que la mort ôtant tous les jours quelques uns d'iceux, cela rendroit cet ouvrage defectueux.

ORDRE

DU

Present Ouvrage.

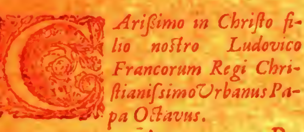


FORMULAIRE DES INSCRIPTIONS ET SOUBSCRIPTIONS

Des lettres dont le Roy de France est traitté par tous les Potentats de l'Europe, &c.

LE PAPE Ecrit au Roy.

SUSCRIPTION.



Arissimo in Christo filio nostro Ludovico Francorum Regi Christianissimo Urbanus Papa Octavus.

Dedans la Lettre.

Carissime in Christo fili noster Salutem & Apostolicam benedictionem.

Suit le discours sans intervalle & sans souscription, & au bas de la lettre est signé.

N. N.

Il traite le Roy de Majesté, écrit en Latin en parchemin & d'un côté seulement.

Le Cardinal Neveu.

La *Suscription* est sur le paquet non sur la lettre, & est ainsy.

Alla Maesta del Ré Christianissimo, ou alla Maesta Christianissima.

Dedans la lettre au haut du papier, dans le milieu est, *Sire*, & six doigts au dessouz est le discours, a la fin duquel est la date sans intervalle, & a la fin est mis.

Di V. Maesta.

Et

Et tout au bas de la main dudit Cardinal est mis.

Humilißimo e devotissimo servitore il Cardinale N. N.

Il traite de *Majesté* & de commandemens, écrit en Italien, en papier de deux côtez.

Cardinaux Etrangers.

LA *Suscription* des lettres des Cardinaux Italiens, & autres Cardinaux Etrangers, est comme celle du Cardinal Neveu.

Quelques uns mettent *Sire* au Commencement de la lettre; d'autres *sacra Real Christianissima Maesta* aprez ce Sitre six doigts au dessouz est le discours. Les uns mettent a la souscription di *Vestra Maesta Christianißima*, & tous mettent au bas de leur main.

Humilissimo & devotissimo servitore, ou humilissimo servitore & obligatissimo.

Cequi se fait par eux selon leur

affection, ils traitent de $M^{té}$. Et de commandement en Italien, en papier de deux côtés. Et les Cardinaux François écrivent tout comme suiets a leur Roy.

Le grand maitre de Malthe.

LA *Suscription* est sur le paquet & ainsy.

Au Roy tres chretien.

Il met *Sire* au commencement & un doigt plus bas est le discours a la fin duquel il laisse deux doigts en blanc, puis il continue.

Sire qu'il conserve vôtre Majesté longues anneés.

Je suis.

La date.

Et un doigt au dessous.

A Malthe, &c. Tout au bas est mis.

Vôtre tres humble & tres obeissant serviteur le grand maître des ordres de St. Jean de Jerusalem, & du St. sepulcre, & de la main F. Anthoine de

de paule. Il traite de *Mté.* & de *commandement* écrit en papier de deux côtez en François.

Venise sur la promotion du Duc.

SUSCRIPTION.

SErenissimo & Christianissimo Domino Ludovico Dei gratia Francorum & Navarræ, &c. Regi Illustrissimo.

Au dedans de la lettre.

Serenissimo & Christianissimo Domino Ludovico Dei gratia Francorum & Navarræ Regi,&c.

Illustrissimus N. N. Dei gratia Dux Venetiarum, &c.

Salutem & commendationem.

Suit le discours sans intervalle, & sans souscription, & six doigts plus bas est la date, & au dessous contre signé.

N. N. Secretario.

Il traite de *Majesté tres Chrestien-*

ne écrit en latin en parchemin d'un côté ſeulement.

La Republique de Veniſe.
En Corps.

CEtte Republique écrit tout de méme que le Duc ſeul, & ſans autre difference, ſi non ſeulement que le diſcours eſt en Italien.

Florence. Le grand Duc.

SUSCRIPTION.

ALla ſacra Chriſtianiſſima Real Maeſta del Ré di Francia, &c. *Signore obſervatiſſimo.*

Et téte tout haut.

Sacra Chriſtianiſſima Real Maeſta, & ſix doigts au deſſous eſt le diſcours, apres le quel ſans intervalle eſt la date puis au deſſous a la ligne eſt mis.

Di V. Maeſta Chriſtianiſſima.

La Souſcription eſt tout au bas de la main dudit duc.

Hu-

Humilissimo servitore il gran Duca di Toscana.

Il traite de *Majesté* & de *commandement* écrit en Italien & en papier de deux côtez.

La grande Duchesse Doüairiere.

LA Suscription & le dedans de la lettre est comme le grand Duc. la souscription est.

Humilissima serva N. N. gran Ducesa.

Le Prince De Florences.

LA Suscription & le dedans de la lettre comme le grand Duc, la souscription est ainsy.

Humilissimo & devotissimo servitore il Prince N. N.

Savoye le Duc.

LA Suscription est sur le paquet non sur la lettre, ainsy.

Au Roy.

Il commence d'écrire au haut de la page a quatre doigts pres, & met *Monſeigneur* & apres autant de blanc que cette barre ------- il continue ſon diſcours, & deux doigts au deſſous d'iceluy eſt *Monſeigneur*, & au deſſous.

De vôtre Majeſté, & tout au bas.

Tres humble & tres obeiſſant ſerviteur N. N.

La date eſt au bas a part il traitte de *Mté.* & de *commandement* écrit en François en papier de deux côtés.

Madame la Ducheſſe.

SUSCRIPTION.

AU Roy.

Monſieur Monfrere.

Dedans la lettre *Monſieur.* Et deux lignes plus bas eſt le diſcours & trois doigts au deſſous encor.

De vôtre Majeſté Treshumble & treſ-

treſobeiſſante ſœur & ſervante.

N. N.

La date eſt au bas apart. Elle traitte de *Majeſté* & de *Commandement* écrit en François en papier des deux côtés.

Le Cardinal de Savoye.

LA Suſcription eſt ſur le pacquet ainſy.

Au Roy.

En Téte.

Sire, & plus bas.

De vôtre Majeſté.

Et au deſſous.

Treshumble treſobeiſſant, & tres fidelle ſerviteur.

Mr. le Cardinal de Savoye.

La date eſt au bas a part, il traite de *Majeſté*, & de *Commandement*, écrit en François en papier de deux côtés.

Le Prince de Savoye.

LA Suſcription eſt comme le Cardinal de Savoye. Dedans la letre

seigneur. Et apres l'espace de deux lignes en blanc est le discours, apres lequel deux doigts au dessous est.

Monseigneur.

Et de Suitte.

De vôtre Majesté.

Et tout au bas.

Tres humble, tres obeissant & tres obligé serviteur.

N. N.

La date est au bas apart'il traite de *Commandement* & de *Majesté* écrit en François en papier sur les deux côtés.

Mantoue le Duc.

SUSCRIPTION.

ALla sacra Maesta del Ré Christianissimo mio signore.

En Téte tout au haut est.

Sire, & huit doigts au dessous est le discours, a la fin duquel est ladate, & au dessous en ligne separée.

Di V. Maesta

Et

Et tout au bas.

Humilissimo e devotissimo servitore.

N. N. duca di Mantua. Il écrit quelquefois en François, & sans autre difference sinon qu'au lieu di *V. Maesta*, il met *Sire*, il traite de *Majesté*, écrit en papier des deux côtés quand il écrit en François il met sur la lettre.

Au Roy.

L'Infante N. N. Doüairiere de Mantoue.

LA Suscription est sur le paquet comme met le Duc de Mantoue *alla, &c.* En téte *Sacra Real Maesta* & six doigts au dessous est le discours, a la fin duquel est la date, & au dessous en ligne separée.

Di V. Maesta Christianissima.

Et plus bas.

Humilissima & devotissima serva.

N. N.

Elle

Elle traite de *Majesté* & de *Commandement.*

Le Duc de Parme.

SUSCRIPTION.

ALla Sacra Regia Christianissima Maesta del Re mio signore.

Dedans la lettre.

Sacra Regia Christianissima Maesta.

Et six doigts au dessous est le discours apres lequel en ligne separée est la date, & au dessous.

Di V. Maesta.

Souscription.

Et au bas.

Humilissimo e devotissimo servitore.

Il traite de *Majesté* écrit en Italien, en papier de deux côtés.

Le Duc de Modene.

LA Suscription est sur le paquet ainsy.

Alla

Alla Sacratiſsima Chriſtianiſsima Maeſta del Ré di Françia.

En Téte.

Sacratiſsima Maeſta, & huit doigts au deſſous eſt le diſcours, a la fin duquel ſans intervalle eſt la date & au deſſous en ligne ſeparée.

Di V. Maeſta.

Et au bas.

Humiliſsimo devotiſsimo & obedientiſsimo ſervitore.

N. N.

Il traité de *Majeſté* & de *Commandement* écrit en papier en Italien des deux côtés.

La Ducheſſe d'Urbin.

LA Suſcription eſt ſur le paquet ainſy.

Alla Chriſtianiſsima Maeſta del Ré di Françia.

En Téte.

Chriſtianiſsima Maeſta, & ſix doigts au deſſous eſt le diſcours apres lequel eſt la date, & apres au bas.

Humiliſsima, & affectioniſsima Serva di V. Maeſta. *N.N.*

N. N.

Ducissa d'urbino. Elle traite de *Majesté* écrit en Italien. En papier de deux côtés.

La Republique de Gennes.

SUSCRIPTION.

ALla Sacra Christianissima Real Maesta.

En Téte.

Sacra Christianissima Real Maesta. & six doigts plus bas est le discours a la fin duquel est sans intervalle la date, & au dessous en ligne separée.

Di Vestra Sacra Christianissima Real Maesta.

Et encor plus bas au milieu separement.

Devotissimi & ossequentissimi servitori.

Puis tout au bas.

Il Duca & gouvernatori della Republica di Genoa. Et encor au dessous.

N. N. Secretario.

Il faut remarquer qu'a côté de ce mots.

Di Vestra Sacra, &c. Est ainsy écrit.

N. N.

Cette Republique traite de *Majesté* écrit en Italien en papier sur les deux côtés.

La Republique de Raguse.

SUSCRIPTION.

Alla Maesta del Ré Christianissimo.

Et un doigt au dessous est le discours, a la fin duquel sans intervalle est la date, & au dessous en ligne separée.

Di Vestra Christianissima Maesta.

Et au dessous au milieu *devotissimi servitori.*

Et tout au bas.

Il Rettore & i Consiglieri della Republica.

Il

Il ny a autre chose, elle traite de Majesté écrit en Italien des deux côtés.

Allemagne. L'Empereur.

SUSCRIPTION.

Serenissimo & Christianissimo Principi Ludovico Regi Franciæ & Consanguineo affini & fratri nostro Carissimo Leopoldus Divina, &c.

Domino Ludovico Regi Franciæ & Consanguineo affini & fratri nostro carissimo salutem, & fraterni amoris omnisque felicitatis continuum & perpetuum incrementum.

Serenissime princeps consanguinee affinis est frater charissime. quam &c. Et le reste du discours; a la fin duquel sans intervalle est la date, & plus bas a la ligne.

Ejusdem Majestatis vestræ.

Et trois doigts au dessous.

Bonus consanguineus.

Et

Et deux doigt encor plus bas.

Leopoldus. & tout au bas.

N. N.

Il traite de *Majeſté*. Ecrit en Latin en papier des deux côtéz.

Les Electeurs Eccleſiaſtiques enſemble.

SUSCRIPTION.

SEreniſsimo ac potentiſsimo Principi Domino Ludovico Franciæ Regi Chriſtianiſsimo Domino amico conſanguineo & affini noſtro obſervantiſsimo.

Au dedans de la lettre eſt écrit en téte.

Sereniſsime ac potentiſsime Rex Chriſtianiſsime Domine amice conſanguinée & affinis obſervantiſsime.

Et trois doigts au deſſous eſt le diſcours a la fin duquel ſans intervalle eſt la date & un doigts plus bas au milieu.

Regiæ Majeſtatis veſtræ.

Et quatre doigts au deſſous.

Paratiſsimi. & encor un doigt plus bas ſont ainſy écrits en méme ligne les Electeurs.

N.N. N.N. N.N. Archepiſcopus Moguntinus. *Archiepiſcopus Colonienſis Archiepiſcopus Trevirenſis.*

Ils traitent de Royale Majeſté écrivent en Latin. En papier des deux côtez.

L'i Archeveſque de Mayence ſeul.

SUSCRIPTION.

Sereniſsimo ac potentiſſimo Principi Domino Ludovico Franciæ Regi Chriſtianiſsimo Domino & amico obſervantiſsimo.

Dedans la lettre.

Sereniſsime ac Potentiſsime Rex Chriſtianiſsime Domine & amice obſervantiſsime.

Et deux doigts plus bas eſt le diſcours

scours a la fin duquel est la date, & un doigt au dessous au milieu.

Majestatis Vestræ Regiæ.

Et encor deux doigts plus bas.

Paratissimus.

Et un doigt plus bas.

N. N. Archiepiscopus Moguntinus.

Il traite de *Royale* Majesté écrit en Latin en papier des deux côtés.

L'Electeur de Cologne seul.

LA Suscription est sur le paquet.

Au Roy.

En Tête.

Sire.

Et deux doigts au dessous est le discours, & plus bas un doigt de distance entre deux, *Sire*, au bas d'un côté est.

Vostre treshumble cousin & serviteur.

Et un doigt encor plus bas.

N. N. Elettore di Colonia.

Et de l'autre côté est la date, il

traite

traite de *Majesté* écrit en François en papier des deux côtés.

L'Electeur de Treves seul.

LA Suscription est sur se paquet. En Téte est mis.

Serenissime ac Potentissime Rex.

Et deux doigts plus bas est le discours, a la fin duquel est la date, & un doigt au dessous.

Regia Ma*jestatis Vestra.*

Et encor un doigt plus bas.

Devinctissimns & ad omnia paratissimus.

N. N. Archiepiscopus Trevirensis.

Il traite de Royale *Majesté* écrit en Latin en papier des deux côtés.

Le Duc de Baviere seul.

SUSCRIPTION.

CHristianissimo & Potentissimo Principi Domino Ludovico Regi Gal-

Galliarum & Navarræ Cariſſimo Conſanguineo & affini noſtro Colendiſſimo.

En Tête.

Chriſtianiſſime Rex.

Et trois doigts au deſſous le diſcours, a la fin duquel eſt la date, & en ligne ſeparée au deſſous eſt écrit.

Chriſtianiſſimæ Majeſtatis Veſtræ.

Et tout au bas.

Conſanguineus & affinis ad omnia paratus.

Il traite de *Royale Majeſté.* écrit en papier des deux côtés.

L'Electeur de Saxe ſeul.

SUSCRIPTION.

SEreniſsimo principi Ludovico XIV. Regi Franciæ & Navarræ, & Domino & Conſanguineo noſtro Chariſsimo.

Sereniſsime Rex.

Regiæ Majeſtati Veſtræ ſalutem plurimam dicimus, eidemque ſtudia & officia noſtra, & quidquid præterea amoris & benevolentiæ a nobis præſtari poteſt prolixe offerimus domine, &c. Conſanguinee Cariſſime.

Suit le diſcours a la fin duquel eſt la date, & la ſouſcription ſe met un doigt au deſſous.

Dei gratia N. N. Saxoniæ Juliæ, Cliviæ, & Montium Dux Sacri Imperii Romani Archimareſcallus & Elector, Landgravius Thuringiæ, Marchio Miſniæ, & burgravius Magdeburgenſis Comes marchiæ Ravenſbergiæ, Dominus in Raveſtein.

Et un doigt au deſſous.

Regiæ Majeſtatis Veſtræ.

Et un autre doigt au deſſous.

N. N. Elector.

Il traite de Royale Majeſté écrit en latin des deux côtez.

Le-

L'Electeur de Brandebourg ſeul.

SUSCRIPTION.

SEreniſsimo ac Potentiſsimo Principi Domino Ludovico ejus nominis XIV. Franciæ & Navarræ Regi Chriſtianiſsimo, &c. Domino Cognato & affini nōſtro Colendiſsimo.

En Téte.

Sereniſsime & Potentiſsime Rex Domine Cognate & affinis Colendiſ*ſime.*

Deux doigts au deſſous eſt le diſcours, a la fin duquel eſt la date, & un doigt plus bas.

Regiæ Maieſtatis *Veſtræ*, & encor un doigt au deſſous.

N. N. Dei gratia Marchio Brandeburgenſis Sacri Romanì Imperii Princeps, Elector, & Archicamerarius, Boruſsiæ, Juliæ, Cliviæ, Montium, Stetini, Pomeraniæ, Caſſubiorum, Vandalorum

nec non in Slesia, Crosna Carnoviaque dux. Burgravius Norimbergensis Princeps Rugiæ, comes Marcæ, & Ravensbergi Dominus in Ravenstein.

A un doigt plus bas est.

Cognatus & affinis studiosissimus.

A encor un doigt au dessous.

N. N Elector. Il traite de *Royale Majesté* écrit en Latin en papier sur les deux côtés.

Le Duc de Neubourg.

La suscription est sur le paquet.

En Téte.

Sacra Real Christianissima Maestà.

A trois doigts au dessous est le discours apres lequel, en ligne separée.

Di Vestra.

Et un doigt dessous.

Devotissimo servitore & cugino.

Et encor au dessoux au bas de la page se met la souscription.

N.

N. N.

Comte palatin.

La date eſt au bas apart, il traite de *Maeſté* écrit en Italien, en papier des deux côtés.

Le Duc de deux Ponts.

LA Suſcription.

Au Roy.

En Tête, *Sire*, & deux doigts au deſſous eſt le diſcours, apres lequel deux doigts plus bas eſt.

Sire.

Et plus bas encor a la ligne.

De Vôtre Majeſté, & encor une autre ligne au deſſous la ſouſcription.

Le tres humble & tres obeiſſant ſerviteur.

N. N. Comte Palatin Duc de deux Ponts.

La date eſt a part, il traite de *Majeſté*, écrit en François en papier de 2 côtés.

Le Comte de Nassau.

SUSCRIPTION.

AU Roy tres chretien.
En Téte.
Sire, quatre doigts plus bas est le discours, & deux doigts au dessous. *Sire*, & encor 2 doigts plus bas.
De vôtre Majesté.
Et tout au bas.
Le serviteur tres humble.
N. N. Comte de Nassau Sarbruck.
La date est a part, il traite de *Majesté*, écrit en François, en papier des deux côtés.

Le Landgrave de Hesse.

SUSCRIPTION.

AU Roy tres chretien.
Sire.
Et un doigt au dessous est le discours.

ſcours. Souſcrip[...]n.

Vôtre tres hum[...] & tres obeiſſant ſerviteur, & tout [...] bas.

N. N. Landgrav[...]e Heſſe.

Il traite de *Majeſté* écrit en François, en papier des deux côtés.

L'Evéque de Wirtsbourg.

SUSCRIPTION.

Potentiſsimo ac Chriſtianiſsimo Principi ac Domino Domino Ludovico Franciæ Regi Chriſtianiſsimo *meo obſervantiſſimo.*

En Téte.

Potentiſsime & Chriſtianiſsime Rex.

Et deux doigts au deſſous eſt le diſcours, a la fin duquel eſt la date, & plus bas.

Regiæ Majeſtatis Veſtræ.

Et un doigt plus bas.

Ad omnia paratiſsimus ſervus.

Et tout au bas.

N. N. Elector & Princeps Herbipolenſis.

Il traite de *Majesté* & écrit en Latin.

Le Comte Reingraff.

SUSCRIPTION.

A la Majesté tres chrétienne.
En Téte.
Sire, & six doigts au dessous est le discours & encor six doigts plus bas.
De vôtre Majesté.
Et tout au bas.
Le tres humble & tres affectionné serviteur.
N. N. Comte Rheingraff.
Il traite de Majesté écrit en François en papier des deux côtés.

Le Marquis de Baden le pere.

LA Suscription.
Au Roy, dedans la lettre comme le Comte Reingraff. Apres le discours

ſcours il y a, *Sire*, & au deſſous de *votre Majeſté*, & tout au bas ſe met la ſouſcription.

Tres humble & tres obeißant ſerviteur N. N. Marquis de Baden.

La date eſt a part. Il traite comme le dit Comte Reingrave.

Le Marquis de Baden le fils.

LA Suſcription & dedans la lettre comme ſon Pere. Souſcription.

Tres humble & tres fidel ſerviteur N. N. Marquis de Baden.

Il traite de méme que ſon Pere.

Le Prince de Salm.

LA Suſcription.

Au Roy.

En Téte.

Sire. Et deux doigts au deſſous eſt le diſcours, & deux autres doigts plus bas.

De vôtre Majeſté, & tout au bas ſe met la ſouſcription.

Le tres humble, tres obeißant, & tres fidel serviteur Reingraff Prince de Salm.

La date eſt a part, il traite de *Majeſté*, écrit en François, en papier de deux côtés.

La Republique de Strasbourg.

SUSCRIPTION.

Chriſtianiſsimo Sereniſsimo Potentiſsimoque Domino ac Domino Ludovico Franciæ & Navarræ Regi Domino noſtro Clementiſsimo.

Dedans la lettre.

Chriſtianiſsime Sereniſsime ac Potentiſsime Rex Domino longe Clementiſsime.

Et deux doigts au deſſous commence le diſcours a la fin duquel eſt la date, & un doigt plus bas.

Chriſtianiſsimæ Majeſtatis *Veſtræ Regiæ.*

Et tout au bas ſe met la ſouſcription.

Humi-

Humiliſſimi deditiſſimique.
Et au deſſous.
Prætores Conſules ac Senatores Argentoratenſium Reipublicæ univerſæ.
Cette Repub. Traite de *Majeſté tres Chreſtienne ou Royalle.* Ecrit en Latin en papier des deux côtés.

La Ville de Breme.

SUSCRIPTION.

SEreniſſimo Potentiſſimoque Principi ac Domino Domino Ludovico hujus nominis XIV. Regi Franciæ & Navarræ Chriſtianiſſimo.
En Téte.
Sereniſſime ac potentiſſime Princeps ac Rex Domine Clementiſsime.
Et un doigt plus bas eſt le diſcours, a la fin duquel eſt la date, & un doigt au deſſous.
Humiliſsimi addictiſsimi.
Et encor un doigt plus bas.
Conſules ac Senatores Civitatis Bremenſis.

Cette ville traite de *Serenissime Majesté.*

Ecrit en latin, en papier de deux côtés.

Le Roy de Suede.

SUSCRIPTION.

SErenissimo ac Potentissimo Principi fratri consanguineo fœderato & amico nostro Charissimo Domino Ludovico XIV. Franciæ & Navarræ Regi Christianissimo.

Dedans la lettre.

Nos N. N. *Dei gratia Suecorum Gothorum Vandalorumque Rex, Magnus Princeps Finlandiæ, Estoniæ atque Careliæ Ingriæ Dominus, &c.*

Serenissimo ac Potentissimo Principi fratri consanguineo fœderato & amico nostro Christianissimo Domino Ludovico XIV. eadem favente gratia Franciæ & Navarræ Regi Christianissimo salutem, & rerum omnium fœlicitatem.

Sere-

Sereniſsime ac Potentiſsime Prin-*ceps Rex frater conſanguinee fœderate, &c. amice Cariſsime.*

Retulit, &c.

Et le reſte du diſcours a la fin duquel eſt la date, & un doigt au deſſous.

Maieſtatis veſtræ.

Et un peu plus bas eſt la ſouſcription.

Bonus frater & fœderatus.

Et encor au deſſous.

N. N.

Il traite de *Majeſté* écrit en latin en papier des deux côtés.

Le Roy d'Hongrie.

SEreniſsimo ac Chriſtianiſsimo Principi *Domino Ludovico Regi Franciæ & conſanguineo, & Fratri noſtro Cariſsimo.*

Dedans la lettre.

Sereniſsimo ac Chriſtaniſsimo Prin*cipi D. Ludovico Regi Franciæ & conſanguineo & Fratri noſtro Cariſsimo ſalutem & fraterni amoris omnisque*

fœlicitatis continuum incrementum.

Serenissime Princeps Rex consanguinee, & frater carissime.

Quandoquidem, &c.

Et le reste du discours a la fin duquel est la date, & au dessous en ligne separeé.

Eiusdem Maiestatis vestræ.

Souscription est un doigt plus bas.

Benevolus frater ac consanguineus.

Et tout au bas.

N. N.

Il traite de *Maiesté* écrit en papier de deux côtés.

La Reyne D'Hongrie.

SUSCRIPTION.

AU Roy tres Chrestien.

Monsieur mon cher frere.

En Téte.

Monsieur mon cher frere.

Vostra lettre. Et le reste du discours,

ſcours, a la fin duquel elle met.

Que dieu vous ait en ſa Sainčte garde.

La date eſt au deſſous.

Vôtre bonne & belle ſœur.

Et un doigt au deſſous.

N. N.

Et au bas.

N. N. Secretaire.

Suit le Roy de Pologne.

SErenïßimo Principi Domino Ludovico XIV. Dei gratia Chriſtianiſsimo Galliarum & Navarræ Regi Cognato & affini noſtro Cariſsimo. N. N. Dei gratia Rex Poloniæ, Magnus Dux Lithuaniæ Ruſsiæ Pruſsiæ Moſcoviæ Samagithiæ Livoniæque Hæreditarius Rex, ſalutem & mutui amoris incrementum.

Sereniſsime Princeps Rex Cognate & affinis noſter Chariſsime.

Inopinata, &c.

Et le reſte du diſcours a la fin duquel eſt la date & au deſſous en ligné ſeparée. *Ejuſ-*

Ejuſdem Majeſtatis veſtræ.

Et deux doigts plus bas.

Benevolus C*ognatus.*

Et au deſſous.

N. N. Rex.

Il traite de *Majeſté* par tout, écrit en papier de deux côtés.

Le General du Camp du Royaume de Pologne.

SUSCRIPTION.

Sereniſsimo ac P*otentiſsimo* P*rincipi Domino Domino Ludovico XIV. Dei gratia Galliarum & Navarræ Regi Domino Clementiſsimo.*

En Téte.

Sereniſsime & P*otentiſsime* R*ex.*

Et deux doigts plus bas eſt le diſcours a la fin duquel eſt la date, & deux doigts plus bas

Sacræ R*egiæ* M*ajeſtatis veſtræ.*

Et trois doigts plus bas.

Humillimus.

Et tout au bas.

Ser-

Servitor. Il signe en sa langue, & traite de *Majesté* comme le Roy de Pologne.

Les Commissaires de la Republique de Pologne.

LA Suscription est sur le paquet, en Téte.

Serenissime ac Potentissime Rex *Domine Domine Colendissime.*

Le discours est en ligne separée, un doigt plus bas a la fin duquel est la date, & au dessous en ligne separée.

Sacræ ac Serenissimæ vestræ Majestatis.

Et un doigt plus bas.

Servitores Promptissimi.

Et encor un doigt au dessous.

Sacræ Regiæ *Majestatis* Poloniæ *& Sueciæ, &c. &* Reipublicæ Poloniæ *Commissarii.*

Ils sont signés quatre en leur langue.

Le

Le Roy de Dannemark.

SUSCRIPTION.

Serenissimo ac Christianissimo Principi Domino Ludovico ejus nominis XIV. Franciæ atque Navarræ Regi, fratri consanguineo amico affini & confœderato nostro charissimo.

Dedans la lettre.

N. N.

Dei gratia Daniæ Norvegiæ Vandalorum, Gothorumque Rex, Dux Slesvici, Holsatiæ, Stormariæ, ac Dithmarciæ comes in Oldenburg & Delmenhorst. Serenissimo ac Christianissimo Principi Domino Ludovico ejus nominis XIV. Franciæ atque Navarræ Regi Fratri, Consanguineo, amico, affini, & confœderato charissimo, salutem & continuum felicitatis incrementum.

Serenissime & Christianissime Rex frater consanguinee amice affinis ac confœderate charissime.

Suit

Suit le discours, a la fin duquel est la date, & un doigt au dessous.

Majestatis vestræ bonus frater.

Et encor plus bas.

N. N.

Il traite de *Majesté*.

Le Prince de Dannemark.

SUSCRIPTION.

Serenissimo ac Christianissimo Principi Domino Ludovico XIV. Franciæ atque Navarræ Regi, &c. amico atque affini nostro charissimo.

Dedans la lettre.

N. N.

Dei gratia Daniæ, Norvegiæ, Gothorum, Vandalorumque Princeps, &c. Dux Slesvici, Holsatiæ &c.

Et en ligne separée.

Salutem, & officiosissimis nostris premissis.

Et encor au dessous en ligne separeé.

Serenissime ac Christianissime

Rex

Rex consanguinee, amice, & affinis charissime.

Suit se discours, a la fin duquel est la date, & deux doigts au dessous.

Vestræ Majestatis.

Et un doigt plus bas.

Amicus, &c. affinis studiosissimus.

Et un doigt plus bas. *N. N.* Il traite comme *le* Roy *de Dannemark.*

Le Roy de Boheme.

SUSCRIPTION.

A Votres haut, trespuissant & tres-excellent Prince *Monsieur & tres-honoré frere Louis XIV.* Roy *de France & de Navarre.*

De dans la lettre.

Tres haut, tres puissant & tres excelent Prince *Monsieur & tres honoré frere.*

Et un doigt au dessous est le discours.

scours, & un autre doigt plus bas.

Tres haut tres puissant, & tres excelent Prince Monsieur & tres honoré frere.

Et deux doigts au dessous est la souscription.

Vôtre bien humble & tres affectionné frere a vous faire service. N. N.

Il traite de *vous*, écrit en François des deux côtés.

Le Duc de Lorraine.

LA SUSCRIPTION.

AU Roy.

En Téte.

Monseigneur, & un doigt plus bas est le discours, & quatre doigts au dessous est *Monseigneur*, & un doigt plus bas.

Vôtre tres humble & tres obeissant Cousin & serviteur N. N. Duc de Lorraine.

Il traite de *Majesté* par tout,

tout, écrit en François, en papier de deux côtés, & la date est a part.

Le Comte de Vaudemont.

SUSCRIPTION.

AU *Roy.*

Dedans la lettre *Monseigneur.* Le reste tout de méme que le Duc de Lorraine, la souscription.

Vôtre tres humble & tres obeissant Cousin & serviteur. N. N. Duc de Lorraine.

Il traite comme le Duc de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine.

SUSCRIPTION.

AU *Roy.*

En téte, *Sire*, & quatre doigts au dessous est le discours puis encor quatre doigts plus bas. *Sire*, & tout au bas.

Son

Son tres humble & tres obeiſſant ſerviteur & Couſin le Cardinal de Lorraine.

Il traite comme le Duc de Lorraine.

Le Roy d'Eſpagne.

SUSCRIPTION.

AL muy alto, muy excelente y muy Poderoſo Principe el Rey Chriſtianiſsimo di Francia noſtro muy Charo y muy amado Hermano y Cunado.

Suit le diſcours, a la fin duquel eſt.

Y rogamos a Dios muy alto, &c. Et repete tout le titre, & puis.

Os Conſerve y tenga ſu ſanta y digna guarde.

De madrid, &c. Et au deſſous eſt.

Veſtro buen hermano y Cunado.

Et au deſſous.

Yo el Rey; & tout au bas.

N. N.

N. N.

Il traitte de

Vestra Maestad par tout, écrit en espagnol & en papier d'un côté seulement, prenant la feuille entiere dépliée par le bout.

La Reyne D'Espagne.

LA SUSCRIPTION.

AU Roy.
Monsieur mon frere.

En Téte.

Monsieur, & deux doigts au dessous est le discours, & deux doigts plus bas *Monsieur* & tout au bas.

Vôtre tres humble & tres obeissante sœur N. N. Elle écrit en françois en papier des deux côtés, & traitte de *Majesté* par tout, la date est au bas a part.

Le Roy d'Angleterre.

SUSCRIPTION.

A Treshaut & tres excelent & tres puiſſant Prince nôtre tres aimé bon Frere beaufrere Couſin & ancien allié le Roy Tres chretien.

Dedans la lettre.

Tres haut tres excelent & tres puiſſant Prince nôtre tres cher & tres aimé bon frere & beaufrere Couſin & ancien allié.

Le diſcours eſt tout de ſuitte, & a la fin d'iceluy.

Nous prions Dieu tres haut, &c. qu'il vous ait en ſa ſainte garde.
Puis eſt la date ſans Intervalle, & un doigt au deſſous.

Vôtre tres affectionné allié.

Et au deſſous *N. N.* R. il n'y a point de contre ſignature, il traitte de *vous* par tout, écrit en François en papier d'un côté ſeulement prenant la feüille entiere depliée par la lon-

gueur au contraire du Roy d'Epagne qui écrit ſur l'un des bouts.

Le méme Roy de ſa main.

LA Suſcription ſur le paquet.

Monſieur mon Frere, & tout de ſuite ſans intervalle eſt le diſcours, & un doigt au deſſous.

Monſieur mon frere.

Et un doigt plus bas.

Vôtre tres affectionné frere.

Et plus bas.

N. N. R.

La Reyne d'Angleterre.

SUSCRIPTION.

AU Roy.

Monſieur mon frere.

En téte *Monſieur*, & deux doigts plus bas eſt le diſcours, & deux doigts au deſſous *Monſieur*, & tout au bas.

Vôtre

Vôtre tres humble, & tres affe-ctionnée sœur & servante N. N.

Elle traite de *vôtre Majesté* par tout.

Messieurs les Etats Generaux des pays bas.

SUSCRIPTION.

AU Roy tres chretien.

En téte, *Sire*, & un doigt plus bas est le discours, a la fin duquel est.

Sur ce Prions l'Eternel.

Puis un doigt au dessous, est *Sire*, & encor un doigt plus bas.

De combler le regne de vôtre Majesté de toute felicité, &c. Vôtre personne Royalle de Longue & tres heureuse vie, écrit a &c.

Et au dessous est signé. N. N. & un doigt plus bas *de vôtre Majesté*, & au dessous *bien humbles serviteurs*, & plus bas.

Les états Generaux des Provin-

ces Unies des pays bas.

Et au dessous encor, par ordonnance d'iceux, signé.

N. N. ils traitent de *Majesté*, écrivent en François en papier de deux côtés.

Le Prince d'Orange.

LA Suscription.

Au Roy. En Téte, *Sire*, & six doigts plus bas commence le discours, & six autres doigts plus bas est, *Sire*, & tout au dessous.

De Vôtre Majesté tres humble & tres obeissant serviteur Guil. de Nassau.

La date est au bas a part il traite de *Majesté* par tout écrit en François en papier de deux côtés.

Les Bourguemaistres de Liege.

LA Suscription est sur le paquet. En Téte *Sire*, & deux doigts au dessous est le discours, & un doigt plus bas, *de Vôtre Majesté*, la souscription est tout au bas.

Les tres humbles & tres devots serviteurs N. N. N. N. Bourguemaistres de Liege.

La date est au bas a part, ils traitent de *Majesté* écrivent en François, en papier des deux côtés.

Les Suisses en General.

LEs Suisses écrivent quelquefois en leur langue, quelquefois en François, mais toujours la suscription est en allemand, quand ils écrivent en François ils mettent en téte, *Sire*, & un doigt au dessous commence le discours, a la fin duquel est sans intervalle.

Prians l'Eternel de maintenir vôtre Majesté tres longuement en toute prosperité sous sa sainte protection.

Et tout de Suite est la date, & un doigt plus bas la souscription.

Les tres humbles.

Et un doigt au dessous.

Bourguemaistres Advoyers l'Amman & Conseillers de villes & Cantons de Suisse, a sçavoir de Zurich, Berne Lucerne Vry Schuits Underwald, Long, Glarone Fribourg, Soleurre, Scaffhousen, Appenzel, &c.

Ils traitent de *Majesté* par tout écrivent en papier de deux côtés.

Les 5 Cantons Catholiques ensemble.

LA Suscription en leur langue, le discours en leur langue, & la souscription de méme. La traduction montre quen téte ils mettent, *Sire*, & un doigt plus bas le discours, lequel ils finissent comme les

les Cantons en general, & un doigt au deſſous.

De vôtre Majeſté tres Chretienne.

Et deux doigts plus bas.

Humbles & affectionnés ſerviteurs & alliés & conſiderés.

Puis un doigt au deſſous.

Les deputez des cinqCantons Suiſſes Catholiques a ſçavoir Lucerne, Wry Suits, Underwald & Long. Ils traitent & écrivent comme lesCantons en general.

Les Cantons Proteſtans enſemble.

LA Suſcription en allemand, le diſcours en allemand, & la ſouſcription de méme. Par la traduction il ſe voit qu'ils écrivent comme les cinq Cantons Catholiques, ſi non qu'ils mettent a la ſouſcription.

De vôtre Royale Majeſté tres humbles ſerviteurs Bourgemaiſtres

Advoyers & Conseillers des Villes & Cantons de Zurig, Berne, Basle & Scaffhausen.

Suisses en Particulier.

LEs Cantons est en particulier écrivent comme les Cantons en general, & tantôt en François tantôt en leur Langue, mais plus souvent en la derniere.

Les Grisons.

LA Suscription est en leur langue, le discours & la souscription de méme, la traduction fait voir qu'apres le discours ils laissent un doigt puis mettent, *Sire, nous prions Dieu, &c.* Comme les Cantons. Et au dessous est *de Vôtre Majesté.* Et plus bas.

Les Chefs & deputez du Conseil des trois Ligues grises en commun assemblés a Croire.

Ils traitent & écrivent comme les

les Cantons, mais rarement en François.

La Republique de Geneve.

LA Suſcription.

Au Roy. En Téte *Sire*, & deux doigts au deſſous commence le diſcours, & deux autres doigts plus bas, *Sire*, & tout au bas.

Vôtres tres humbles ſerviteurs les Sindicqs & Conſeil de Geneve.

Et au deſſous ſigné *N. N.* la date eſt au bas a part, ils traitent de *Majeſté*, écrivent en papier, en François des deux côtés.

Turquie. Le grand Seigneur.

LEs lettres du grand Seigneur ſont preſentées dans un ſac d'étoffe d'or, argent, ou ſoye. La ſuſcription eſt une marque ou figure de pluſieurs traits qui ſont en or dans lequel il y a pluſieurs arabiques, qui ſignifient le nom du Prince qui écrit, & cette marque eſt

comme ſon ſeing ou paraphe. Apres cette marque on trouve le diſcours, qui commence.

Au tres glorieux entre les grans Seigneurs de la nation Chretienne, elû entre les grans & eminens du peuple du Meſſie, arbitre & mediateur des affaires & differens de tous les peuples de Nazareth, poſſeſſeur & l'Ornement de la pompe & gravité. Seigneur de grandeur, & de gloire Empereur de France, la fin duquel ſoit heureuſe.

La date eſt a la Suitte du diſcours, & aprez n'y a autre choſe. Le grand Seigneur écrit en papier d'un côté ſeulement. Il traite de *vous* & de *l'Empire*.

Le grand Duc de Moſcovie.

SUSCRIPTION.

AU tres Illuſtre, tres haut & tres puiſſant grand Seigneur Louis XIV. de Bourbon par la grace de Dieu

Dieu Roy tres Chretien de France & de Navarre, &c. Souverain Seigneur de pluſieurs autres terres.

Il commence la lettre par ſes titres & dignités ce qui eſt long, puis il met. *Tres Illuſtre*, &c. Comme a la ſuſcription & finit par la date ſans ſouſcription. Il traite le Roy de *Royalle puiſſance*, écrit en ſa langue, en papier, d'un côté ſeulement.

Le Roy de Maroc.

AU Roy le plus auguſte, qui tient la dignité la plus grande entre les Roys Chretiens, le tres grand Empereur Louis, fils de tres grans Empereurs dont la renommée eſt tres celebre.

Il commence ainſy la lettre.

Les lettres eminentes, nobles, illuſtres & venerables ſoient envoyéez par le Commandement du tres haut, &c. Il continue les titres qui ſont longs, puis il met.

Au Roy, qui entre les Roys Chre-

tiens & peuples de la religion Chretienne tient la dignité la plus haute, & le rang le plus eminent & relevé, le tres grand Empereur de France l'Empereur Louis fils des grans Empereurs constitués sur le Trône de l'Eminence, apres avoir rendu graces a Dieu (car il fait plusieurs prieres) il continue & dit la cause de ses lettres, &c. Il finit par la date sans souscription, il traite de *vous*, écrit en sa langue en papier d'un côté.

RE-

REDUCTION

DES

Titres que l'on donne

A U R O Y.

Ceux qui donnent le Titre &
La qualité de *Maiesté* au
Roy, sont

LE Pape.
Le Roy d'Espagne.
De Pologne.
Et de Dannemark.
Le Cardinal Neveu.
Cardinaux Etrangers.
Le grand maistre de Malthe.
Le Duc de Venise --- & cette Republique.
Le grand Duc de Toscane,--& la Duchesse.
Le Cardinal de Savoye.
Ee Prince Thomas.

Le Duc & la ducheße Doüairiere de Mantoüe.

Ceux qui donnent le titre de Tres Chreſtien.

LE Pape.
Les Cardinaux Neveux.
Cardinaux Etrangers.
Le grand Maiſtre de Malthe.
Le Duc & la Republique de Veniſe.
Le grand Duc de Toſcane.
Le Duc & la Doüairiere de Mantoüe.

Ceux qui ſouſcrivent Tres humbles.

LE Cardinal Neveu.
Cardinaux Etrangers.
Le grand Maiſtre de Malthe.
Le grand Duc de Toſcane, &
la

la grande ducheſſe Doüairiere.
Le Prince Dom Laurens.
Le Cardinal de Savoye.
Le Prince Thomas.
Et le Duc de Mantoüe.

Ceux qui ſouſcrivent tres obeiſſans.

LE grand Maiſtre de Malthe.
Le Duc de Savoye & la ducheſſe.
Le Cardinal de Savoye.
Le Duc Thomas.
Le Duc de Savoye & le Prince Thomas en écrivant au Roy mettent Monſeigneur.
Le Cardinal de Savoye, & le Duc de Mantoüe mettent, Sire.

Fin de la Reduction.

FOR-

FORME DES LETTRES QUE

Monseigneur de DAUPHIN,

Et Monsieur Frere unique du Roy.

Ecrivent tant dedans que hors le Royaume.

LEes lettres en placart sont écrites dans une feüille de papier étendüe, les dites lettres sont pliées en long & Cachetées du placart, ou séel du secret. Il y en a aucunes de cette méme forme qui sont écrites en parchemin, n'étant differentes qu'en cela.

Les

Les lettres en papier ſont

AV Pape.
A l'Empereur.
Au Roy d'Eſpagne.
Au Roy de Angleterre.
Au Roy de Suede.
Au Roy de Dannemark.
Au Roy d'Alger.
Au premier Baſſa.
Au grand Viſir.
Au General de l'armée du grand Seigneur.
A la Seigneurie de Veniſe.
Aux Eſtats des Provinces Uniës des *Pays bas.*

Les lettres en parchemin ſont

AV grand Seigneur.
Au Roy de Perſe.
Au Roy de Fez.
Aux treize Cantons des Suiſſes.
Aux Griſons.
Au Pays des Valais.
Et à l'Abbé de St. Gal.

Pour les lettres qui ſont en placart.

ENcor qu'il y ait *vôtre* au bas elles doivent étre contreſignées du Secretaire, les autres doivent étre contreſignées, quoy qu'il n'y ait point *vôtre*, & commencent par *Monſr.* en Abregé.

For-

Forme des lettres contreſignées que le Roy écrit hors le Royaume.

Au Pape.

T*Res Saint Pere.*
Le diſcours eſt tout de ſuitte, & deux doigts plus bas eſt.

Vôtre devot fils le Roy de France & de Navarre. Au deſſus.

A nôtre tres ſaint pere le Pape.

Aux Cardinaux.

ANciennement les Roys n'appeloient pas indifferemment tous Cardinaux Couſin : mais ſeulement le Princes, les neveux du Pape, & ceux qui étoient de quatre anciennes familles d'Italie, ſçavoir *Colonne*, *Urſin, Savelly*, & *Conty*. Pour les autres on leur écrivoit ainſy.

Monſieur le Cardinal, &c. Mais durant la guerre de la ligue, cette forme a été changée, les Roys les apellent tous Couſin.

A Tous Cardinaux.

M*On Cousin.*
Le discours est tout de suitte. Point de *vôtre* au bas de la lettre. Au dessus.

A mon Cousin le Cardinal N. N. &c. Doyen du sacré College.

Aux Evéques du Pape, Generaux & chefs d'ordres, & autres ayans Charges a Rome.

M*Onsieur le General de l'ordre des &c.*

Monsr. doit étre écrit en abregé a tous ceux cy, & point de *vôtre* au bas.

Monsieur N. N. grand Penitencier.

Quand on écrit aux Evéques qui sont du Conseil du Roy, on les apelle *Monsieur l'Evéque d'un N. N. Lieu*, Et quand on leur écrit en depéche generalle on met sur leurs lettres.

A

A nôtre aimé & feal l'Evêque d'un N. N. Lieu ou ſes Vicaires.

Monſieur N. N. Nonce de nôtre tres ſaint pere le Pape.

Monſieur N. N. Vice Legat d'Avignon.

Point de *vôtre* au tous ceux cy.

Au Duc de Savoye.

MOn Frere.

Le diſcours eſt tout de ſuitte Au bas.

Vôtre bon Frere.

Et au deſſus.

A mon Frere le Duc de Savoye.

Au grand Duc de Toſcane.

MOn Oncle.

Le diſcours tout de ſuitte, au bas point de *vôtre*, au deſſus.

A Mon Oncle le grand Duc de Toſcane.

Au

Au Duc de Mantoüe & à tous les Princes d'Italie.

MOn Cousin.

Le discours est tout de suitte, sans *vôtre*. Au dessus.

A mon Cousin le Duc de Mantoüe, ou un tel, &c.

A l'Empereur.

TRes haut tres excelent, & tres puißant Prince, nôtre tres cher & tres aimé bon Frere & Cousin.

Le discours est tout de suitte, & deux doigts plus bas est.

Vôtre bon Frere, & Cousin.

Au dessus.

A tres haut, tres excelent, &c. Nôtre tres cher & tres aimé bon Frera & Cousin l'Empereur.

A

A l'Archi-Duc.

A Mon Cousin l'Archi-Duc. N.N. &c.

Et en Téte.

Mon Cousin.

Au dessus.

A Monsieur N. N. grand Maître & grand Chambellan de l'Empereur.

Monsr. doit étre en a bregé, comme il est icy.

A Monsr. N. N. Chancelier de l'Empereur.

Aux Electeurs.

A Mon Cousin l'Archevéque de Mayence, Prince & Electeur du St. Empire.

A Mon Frere l'Archevéque de Cologne Prince, &c.

Au bas.

Vôtre bon Frere.

A Mon Cousin l'Archevéque de Treves Prince, &c.

A Mon Frere le Duc de Baviere

Comte

Comte Palatin du Rhin, Prince & Electeur du St. Empire.

Au bas.

Vôtre bon Frere.

A Mon Cousin le Duc de Saxe Prince & Electeur du St. Empire.

A Mon Frere le Marquis de Brandebourg Prince & Electeur du St. Empire.

Au bas.

Vôtre bon Frere.

Aux Princes d'Allemagne.

A Mon Cousin le Duc Jean de Deux Ponts Comte Palatin du Rhin Prince du St. Empire.

A Mon Cousin le Duc de Wirtemberg mon allié & confœderé Prince du St. Empire.

A Mon Cousin le Landgrave de Heße Caßel, mon allié & confœderé, Prince du St. Empire.

Aux

Aux villes Imperialle

ON met au Commencement des lettres qu'on leur écrit.

Tres Chers et bons amis, & én la ſuſcription on adjoute la qualité de Chacune d'Icelles, comme cy deſſous.

A nos tres Chers & bons amis les Meſſieurs & Senat de la Ville & Republique de Strasbourg.

A nos tres Chers & bons amis les Preſidens de la Chambre Imperialle de Spire.

Aux Republiques.

LEs lettres ſe plient en large & s'écrivent en papier.

Veniſe en Large.

A Nos tres Chers & grands amis alliez & Confederés les Duc & Seigneurie de Veniſe.

Au bas.

Vôtre bon amy, allié & confederé.

Gennes en large.

A Nos tres chers & bons amis le Duc & Gouverneurs de la Republique de Gennes.

Lucques.

A Nos tres chers & bons amis les Chefs & Gouverneurs de la Communauté de Lucques.

Raguse.

A Nos tres chers & bons amis les recteurs & Conseil de la Republique de Raguse.

Bam-

Cambray.

A Nos tres chers & bons amis l'Evéque de Cambray, ou les Vriaires, prevost & Echevins, Doyen & Chapitre de la dite Ville.

Aux Etas des Pays bas.

LEs lettres se plient en large.

A nos tres chers & grands amis alliés & confederés les sieurs Etats Generaux des Provinces Unies des pays bas.

En Téte.

Tres chers & grands amis.

Au bas.

Vôtre bon amy & confederé.

Geneve.

A Nos tres chers & bons amis les sindicqs & conseil de la Ville de Geneve.

Metz.

De par le Roy.

A Nos tres Chers & bien aimés les gens du Clergé de la Noblesse et du tiers Etat de la Ville & Cité de Metz & pays Messin.

Au bas point de *vôtre.*

A nos tres Chers *& bien aimés les Maires, Echevins Treize & Communauté de la Ville de Metz,* point de *vôtre.*

Toul.

A Nos tres Chers *& bien aimés les Maires, Echevins dits Justiciers Bourgeois & habitans de la Ville &* Cité de *Toul.*

Au bas point de *vôtre.*

A nos tres Chers *& bien aimés les Doyens Chanoines, &* Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Toul.

Ver-

A Nos tres Chers & bien aimés les Gouverneurs, Gens du Conseil, Bourgeois & habitans de Verdun.

Les maire Echevins, Justiciers, & Magistrats de la Ville de Verdun.

Sans *vôtre.*

Le Roy Henry IV. Au Roy d'Espagne.

TRes haut, tres excelent, &c.
Comme a L'Empereur. Au bas.

Vôtre bon Frere *&* Cousin.

Au dessus.

Au tres haut, tres excelent & tres puissant Prince nôtre tres Cher & tres aimé bon Frere, & beau Frere le Roy d'Espagne.

Louis Treize au méme Roy.

TRes haut tres excelent & tres puiſſant Prince nôtre tres cher & tres aimé bon frere.

Au bas.

Vôtre bon frere & couſin.

Au deſſus.

A tres haut, tres excelent, & tres puiſſant Prince noſtre tres cher & tres aimé bon frere & beaufrere le Roy d'Eſpagne.

A l'Archiduc d'Autriche.

MOn Frere.

Le diſcours eſt tout de ſuitte, & au bas.

Vôtre bon frere.

Au deſſus *a Mon frere l'Archiduc d'Autriche.*

Le Roy Louis XIII. A l'Infante Archiduchesse de Flandre.

MAdame ma Tante.
Au bas.
Vostre bon Neveu.
Au dessus.
A Madame ma Tante Archiduchesse de Flandre.

Il est Certain qu'apres la mort du Roy Henry quatre les ArchiDucs de Flandre changerent la forme d'écrire au Roy, ce qui fut trouvé si mauvais, qu'une lettre ayant été reçeüe de l'Archi-Duc, il y fut répondu par le Titre de *mon Cousin* seulement, & sans y mettre *vostre* au bas, comme l'on avoit accoutumé, & de le traitter de *Frere*, dont il se plaignit, & lors il luy fut fait reproche de leur Changement, lequel n'ayant voulu reparer, cela fut cause que *sa Majesté* ne voulut voir *le Duc de Bournonville*, envoyé Ambassadeur extraordinaire par les dits

Ducs par deça pour ne reçevoir une ſeconde lettre de cette nouvelle forme par ſes mains, depuis les dits *Archi-Ducs* connoiſſans avoir failly, ont Cherché tous moyens de racommoder cette affaire en faiſant pluſieurs propoſitions que *Meſſieurs de Villeroy* & *de Puiſieux* n'ont jamais voulu accepter, diſant qu'ils ne vouloient, qu'il leur fuſt reproché qu'ils euſſent ſouffert pendant la minorité du Roy aucune diminution de la dignité & de l'honneur qui avoient toujours été rendus au feu Roy ſon pere. De ſorte que du depuis, les Ambaſſadeurs ont toujours été admis & reçûs ſans lettres de part & d'autre, excepté depuis la mort de *L'Archi-Duc*, que *l'Infante* ayant écrit au Roy aſſez reſpectueuſement, & *Monſieur Pericard*, qui reſidoit pres d'elle ayant fait inſtance, qu'il luy fût repondu favorablement, vûe l'affection de cette Prin-

ceſſe

cesse envers sa *Majesté*, & le degré de consanguinité dont elle a l'Honneur de Toucher a la Reyne, de quoy ayant écrit plusieurs fois, *Monsieur le Connétable de Luynes* Luy fit enfin écrire une lettre du Roy avec le titre de *Madame ma Tante*, & au bas.

Vôtre bon. Neveu, & ce a l'occasion de l'envoy de *Monsr. le Vicomte d'Auchy* vers elle, pour se condouloir de la mort du *Roy d'Espagne* son Frere, & de celle de *l'Archi-Duc* son mary, qui est la seuel fois qu'il a été pratiqué, & lors que *le Duc de Croy* s'en retourna. Encor s'en est elle plainte que *Madame* fût en abregé.

MON COUSIN
LE PRINCE
D'ORANGE.
Conſeiller au Conſeil d'Etat
des Archi-Ducs.

MON COUSIN
LE DUC
D'ARSCOT.
Conſeiller au Conſeil d'Etat des
Archi-Ducs, Gouverneur & grand
Bailly de Hainaut.

Le Roy Henry IV. Au Duc De Lorraine.

EN affaires de Conſequence Contreſignée. En téte.

Mon Frere.

Le diſcours eſt tout de ſuitte. Et au bas.

Voſtre bon Frere.

Au deſſus.

A mon Frere le Duc de Lorraine.

Louis

Louis Treize au dit Duc.

MOn Oncle.

Le discours tout de suitte, & au bas.

Vôtre bon Neveu.

Sans contre signature.

Au dessus.

A Monsieur de Lorraine.

Au Roy d'Angleterre & d'écosse.

TRes haut tres excelent, & tres puissant Prince nôtre tres cher & tres aimé bon Frere, Cousin & ancien allié.

Le discours tout de suitte. Au bas.

Vôtre bon Frere Cousin & ancien allié.

Au dessus.

Au tres haut, tres excelent, &c. Le Roy de la grande Bretagne.

A la Reyne d'Angleterre.

idem.

Au Roy de Pologne.

LA lettre eſt écritte en papier, en téte

Tres haut, tres excellent, &c. Le diſcours eſt tout de ſuitte, comme a l'Empereur ſans *Maieſté* & deux doigts plus bas que le diſcours.

Vôtre bon Frere & Couſin.

Et au deſſus.

A tres haut, &c. noſtre tres cher & tres aimé bon Frere & Couſin le Roy de Pologne.

Aux Etats du dit Royaume.

REverendiſſimi, Illuſtriſſimi, generoſi, nobiles, amici nobis dileƐtiſſimi.

Au

Au Chancelier de Pologne.

ILluſtriſsime vir nobis ſincere dilecte.

Au Roy de Dannemark.

TRes haut tres excelent, &c. Prince, nôtre tres Cher & tres aimé bon Frere & Couſin.

Le diſcours de ſuitte, & au bas.

Vôtre bon Frere & Couſin.

Au deſſus.

Au tres haut, &c. Prince le Roy de Dannemark & de Norvege des Gots & des Vandales.

A
LA REYNE
DE
DANNEMARK.
idem.

Au Roy de Suede.

TRes haut tres excelent & tres puiſſant Prince noſtre tres cher & tres aimé bon Frere, Couſin, allié & confederé.

Le diſcours eſt tout de ſuitte, au bas apres le diſcours eſt tout de ſuitte.

Vôtre bon Frere, & Couſin.

Au deſſus.

A tres haut, &c. Le Roy de Suede, des Goths & des Vandales, grand Prince de Finlande, Duc de Carolie, Seigneur d'Ingremonland.

Au grand Maitre de Malthe.

M *On Cousin.*
Le discours de suitte, au bas point de *Vôtre.* Au dessus a

Mon Cousin le grand Maître de Malthe.

Au grand Seigneur.

LA Lettre est en parchemin, & se plie en Large.

Tres haut, tres excelent, & tres puißant & tres Magnanime, & Invincible Prince le grand Empereur des Musulmans N.N. en qui tout honneur abonde, nôtre tres cher & parfait amy, Dieu vueille augmenter vôtre grandeur & hautesse, aux fins tres heureuses.

A la fin de la lettre est.

Nous Prions Dieu tres haut, &c. qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Suit la date. Au bas.

Vô-

Vôtre tres Cher & parfait amy.

Au dessus.

A tres haut, tres excellent, & le reste comme cy dessus, excepté, *en qui tout honneur & vertu abonde, & Dieu vueille, &c.*

Au Premier Bassa.

IL faut mettre le nom.

Tres Illustre & tres magnanime Seigneur.

Au dessus.

A tres illustre & magnanime Seineur N. N. Premier Bassa Visir de l'excelse porte du grand Seigneur.

Au General de l'Armée de mer.

ILlustre & magnanime Seigneur.

Au dessus.

A l'Illustre & magnanime Seigneur Beglierbey & Capitaine General de la mer du grand Seigneur.

Aux Suiſſes.

EN Parchemin.

N. N. par la grace de Dieu, &c.

Tres Chers & grands amis, alliez, & Confederés.

Au deſſus.

A nos tres Chers & grands amis, alliez & Confederés les Bourguemaiſtres Advoyers, Ammans Conſeils & Communautez de treiſe Cantons de Ligues Suiſſes des hautes Allemagnes.

A Berne Freibourg & Solcure en particulier.

A Nos tres Chers & grands amis alliés & Confederés les Advoyers de la ville du Canton de, etc.

A

A Zuric Basle, & Scafhouse Comme dessus.

A Lucerne Vry, Scwits Underwald, Soug, Glaris, & Appensel.

A nos tres chers & grans amis alliés & confederés les Ammans & Conseil de la Ville, ou Canton de, &c.

Aux Ligues Grises.

A Nos tres chers, &c. Les Bourguemaistres Landrentmestres Ammans & Conseil des Pays des trois Ligues Grises.

FOR-

FORME DES LETTRES QUE

Le ROY écrit de ſa main hors le Royaume.

Au Pape.

TRes Saint Pere.
Au bas.
Vôtre tres devot fils.
Au deſſus.
A nôtre Saint Pere le Pape.

Au Frere du Pape.

MOn Couſin.
Le diſcours tout de ſuitte.
Au bas.
Vôtre bien bon Couſin.
Au deſſous.
A mon Couſin. N. N.

A tous

A tous Cardinaux.

M*On Cousin.*
Au bas point de *vôtre.* Au dessus.
A Mon Cousin le Cardinal N. N.

AUX CHEFS DES *Quatre Maisons* PRINCIPALES De Rome, Ursin, Colonne, Savelly, & Conty.

M*On Cousin.*
Le discours de suitte.
Au bas.
Vôtre bien bon Cousin.
Au dessus.
A mon Cousin Monsieur N. N.

A l'Empereur.

M*Onsieur mon Cousin.*
Au bas
Vôtre bon Frere & Cousin.
Au dessus.
A l'Empereur. Monsieur mon Cousin.

A l'Imperatrice
Idem.

Le Roy Henry IIII.
Au Roy d'Espagne.

M*Onsieur mon Cousin.*
Au bas.
Vôtre bon Frere & Cousin.
Au dessus.
Au Roy Catholique des Espagnes Monsieur mon Frere.

Le

Le Roy Louis XIII. A la Reyne d'Espagne.

MAdame ma sœur.
Au dessus.
A la Reyne d'Espagne Madame ma sœur.

Au Roy de Dannemark.

MOnsieur mon Frere.
Au bas.
Vôtre bon Frere.
Au dessus.
Au Roy de Dannemark mon Frere.

A *la Reyne idem.*

Au Roy d' Angleterre.

MOnsieur mon Frere.
Au bas.
Vôtre tres affectionné Frere *Cousin & ancien allié.*
Au dessus.
A Monsieur mon tres Cher Frere le

le Roy de la grande Bretagne, d'Angleterre & d'écoſſe.

Le Roy Louis XIII. A la *Reyne d'Angleterre.*

MAdame ma bonne ſœur.

Au bas.

Voſtre affectionné Frere Couſin & ſeruiteur.

au deſſus.

A la Reyne d'Angleterre Madame ma ſœur.

Au Prince de Gales.

MOn Frere.

Au bas.

Voſtre bien bon Frere.

Au deſſus.

A mon Frere le Prince de Gales.

Au grand Duc de Toscane.

M *On Oncle.*
Avant le Mariage du Roy.
Mon Cousin. Au dessus.
A Mon Oncle, le grand Duc de Toscane.

Le Roy Louis XIII.
A la grande Duchesse mere.

M *Adame ma Tante.*
Au bas.
V*ôtre affectionné Neveu.*
Au dessus.
A Madame ma Tante la grande Duchesse de Toscane

Aux Freres & Sœurs Du grand Duc de Toscane.

M *On Cousin.*
Le discours de suitte, point de *vôtre* au bas, au dessus.

A

A mon Couſin Dom N.N. de Medicis, &c.

Au Duc de Mantoüe.

MON *Couſin.*

Au deſſus.

A mon Couſin le Duc de Mantoüe

A la Ducheſſe ſa Femme.

MA *Sœur.*

Au bas.

Vôtre bon frere.

Au deſſus.

A ma Sœur la Ducheſſe de Mantoüe.

Avant le Mariage on mettoit *ma Couſine*, & point de *voſtre* au bas.

Au Duc de Savoye.

MOn Frere.
Le discours tout de suitte, au bas.
Vôtre bien bon Frere.
Au dessus.
A mon Frere le Duc de Savoye.

Le Roy Louis XIII. *a l'Archiduc d'Autriche.*

MOn Frere.
Le discours de suitte, au bas.
Vôtre bon Frere.
Au dessus.
A mon Frere l'Archi-Duc d'Autriche.

Au Duc de Modene.

MOn Cousin.
Le discours est de suitte.
Au bas point de *vôtre*, au dessus.
A mon Cousin le Duc de Modene.

Au

Au Duc de Lorraine.

MOn *Frere.*
Le discours de suitte, au bas
Vôtre bon Frere.
Et au dessus.
A mon Frere le Duc de Lorraine.

Au Duc de Bar.

MOn *Frere.*
Le discours en suitte, au bas.
Vôtre bon Frere.
Et au dessus.
A mon Frere le Duc de Bar.

Avant son Mariage avec Madame Sœur unique du Roy on luy mettoit *mon Neveu*, point de *vôtre* au bas.

A Madame la Duchesse de Bar.

M *A Sœur.*

Au bas.

Vostre bien bon frere.

Au dessus.

A Madame la Duchesse de Bar ma Sœur.

FORME DES LETTRES

que le Roy écrit de sa main dans son Royaume.

Le Roy Henry quatre a la Reyne.

M *A Femme.*

Quelquefois il mettoit *mamie*, & quelquefois *mon cœur*, au dessus un Chiffre, ou.

A la Reyne ma Femme.

Le

Le Roy Louis XIII. a la Reyne Mere.

M *Adame.*

Au bas.

Vôtre tres affectionné fils & serviteur.

Louis:

Au dessus.

A la Reyne Madame ma Ma Mere.

Le Roy Henry III.

ECrivoit de méme a la Reyne sa Mere.

Le Roy Henry IV.

Au Dauphin.

M *On fils.*

Au bas.

Vôtre bien bon Pere, ou *cher*, ou *meilleur Pere*, au dessus.

A mon fils le Dauphin.

 Mon-

A

LA REYNE

DE

DANNEMARK.

idem.

Au Roy de Suede.

TRes haut tres excelent & tres puissant Prince nostre tres cher & tres aimé bon Frere, Cousin, allié & confederé.

Le discours est tout de suitte, au bas apres le discours est tout de suitte.

Vôtre bon Frere, & Cousin.

Au dessus.

A tres haut, &c. Le Roy de Suede, des Goths & des Vandales, grand Prince de Finlande, Duc de Carolie, Seigneur d'Ingremonland.

Au grand Maître de Malthe.

MOn *Cousin.*

Le discours de suitte, au bas point de *Vôtre.* Au dessus a

Mon Cousin le grand Maître de Malthe.

Au grand Seigneur.

LA Lettre est en parchemin, & se plie en Large.

Tres haut, tres excelent, & tres puißant & tres Magnanime, & Invincible Prince le grand Empereur des Musulmans N.N, en qui tout honneur abonde, nôtre tres cher & parfait amy, Dieu vueille augmenter vôtre grandeur & hautesse, aux fins tres heureuses.

A la fin de la lettre est.

Nous Prions Dieu tres haut, &c. qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

Suit la date. Au bas.

Vô-

Votre tres Cher & parfait amy.

Au dessus.

A tres haut , tres excellent , & le reste comme cy dessus , excepté , *en qui tout honneur & vertu abonde , & Dieu vueille, &c.*

Au Premier Bassa.

IL faut mettre le nom.

Tres Illustre & tres magnanime Seigneur.

Au dessus.

A tres illustre & magnanime Seineur N. N. Premier Bassa Visir de l'excelse porte du grand Seigneur.

Au General de l'Armée de mer.

ILlustre & magnanime Seigneur.

Au dessus.

A l'Illustre & magnanime Seigneur Beglierbey & Capitaine General de la mer du grand Seigneur.

Aux Suißes.

EN Parchemin.

N. N. par la grace de Dieu, &c.

Tres Chers & grands amis, alliez, & Confederés.

Au dessus.

A nos tres Chers & grands amis, alliez & Confederés les Bourguemaistres Advoyers, Ammans Conseils & Communautez de treiseCantons de Ligues Suißes des hautes Allemagnes.

A Berne Freibourg & Soleure en particulier.

A Nos tres Chers & grands amis alliés & Confederés les Advoyers de la ville du Canton de, etc.

A Zuric Basle, & Scafhouse Comme dessus.

A Lucerne Vry, Scwits Underwald, Soug, Glaris, & Appensel.

A nos tres chers & grans amis alliés & confederés les Ammans & Conseil de la Ville, ou Canton de, &c.

Aux Ligues Grises.

A Nos tres chers, &c. Les Bourguemaistres Landrentmestres Ammans & Conseil des Pays des trois Ligues Grises.

FORME DES LETTRES QUE

Le ROY écrit de ſa main hors le Royaume.

Au Pape.

T*Res Saint Pere.*
Au bas.
Vôtre tres devot fils.
Au deſſus.
A nôtre Saint Pere le Pape.

Au Frere du Pape.

M*On Couſin.*
Le diſcours tout de ſuitte.
Au bas.
Vôtre bien bon Couſin.
Au deſſous.
A mon Couſin. N. N.

A tous

A tous Cardinaux.

MOn Cousin.
Au bas point de *vôtre.* Au dessus.
A Mon Cousin le Cardinal N. N.

AUX CHEFS DES *Quatre Maisons* PRINCIPALES De Rome, Ursin, Colonne, Savelly, & Conty.

MOn Cousin.
Le discours de suitte.
Au bas.
Vôtre bien bon Cousin.
Au dessus.
A mon Cousin Monsieur N. N.

A l'Empereur.

M *Onſieur mon Couſin.*
Au bas
Vôtre bon Frere & Couſin.
Au deſſus.
A l'Empereur. Monſieur mon Couſin.

A l'Imperatrice
Idem.

Le Roy Henry IIII.
Au Roy d'Eſpagne.

M *Onſieur mon Couſin.*
Au bas.
Vôtre bon Frere & Couſin.
Au deſſus.
Au Roy Catholique des Eſpagnes Monſieur mon Frere.

le Roy de la grande Bretagne, d'Angleterre & d'écoſſe.

Le Roy Louis XIII. *A la Reyne d'Angleterre.*

MAdame ma bonne ſœur.

Au bas.

Voſtre affectionné Frere Couſin & ſerviteur.

au deſſus.

A la Reyne d'Angleterre Madame ma ſœur.

Au Prince de Gales.

MOn Frere.

Au bas.

Voſtre bien bon Frere.

Au deſſus.

A mon Frere le Prince de Gales.

Au grand Duc de Toſcane.

M *On Oncle.*
Avant le Mariage du Roy.
Mon Couſin. Au deſſus.
A Mon Oncle, le grand Duc de Toſcane.

Le Roy Louis XIII.
A la grande Ducheſſe mere.

M *Adame ma Tante.*
Au bas.
V*ôtre affectionné Neveu.*
Au deſſus.
A Madame ma Tante la grande Ducheſſe de Toſcane

Aux Freres & Sœurs
Du grand Duc de Toſcane.

M *On Couſin.*
Le diſcours de ſuitte, point de *vôtre* au bas, au deſſus.

A

A mon Couſin Dom N.N. de Medicis, &c.

Au Duc de Mantoüe.

MOn Couſin.

Au deſſus.

A mon Couſin le Duc de Mantoüe

A la Ducheſſe ſa Femme.

MA Sœur.

Au bas.

Vôtre bon frere.

Au deſſus.

A ma Sœur la Ducheſſe de Mantoüe.

Avant le Mariage on mettoit *ma Couſine*, & point de *voſtre* au bas.

Au Duc de Savoye.

MOn Frere.

Le discours tout de suitte, au bas.

Vôtre bien bon Frere.

Au dessus.

A mon Frere le Duc de Savoye.

Le Roy Louis XIII. a l'Archiduc d'Autriche.

MOn Frere.

Le discours de suitte, au bas.

Vôtre bon Frere.

Au dessus.

A mon Frere l'Archi-Duc d'Autriche.

Au Duc de Modene.

MOn Cousin.

Le discours est de suitte. Au bas point de *vôtre*, au dessus.

A mon Cousin le Duc de Modene.

Au

Au Duc de Lorraine.

MOn Frere.

Le discours de suitte, au bas

Vôtre bon Frere.

Et au dessus.

A mon Frere le Duc de Lorraine.

Au Duc de Bar.

MOn Frere.

Le discours en suitte, au bas.

Vôtre bon Frere.

Et au dessus.

A mon Frere le Duc de Bar.

Avant son Mariage avec Madame Sœur unique du Roy on luy mettoit *mon Neveu*, point de *vôtre* au bas.

A Madame la Ducheſſe de Bar.

MA *Sœur.*

Au bas.

Voſtre bien bon frere.

Au deſſus.

A Madame la Ducheſſe de Bar ma Sœur.

FORME DES LETTRES

que le Roy écrit de ſa main dans ſon Royaume.

Le Roy Henry quatre a la Reyne.

MA *Femme.*

Quelquefois il mettoit *mamie*, & quelquefois *mon cœur*, au deſſus un Chiffre, ou.

A la Reyne ma Femme.

Le

Le Roy Louis XIII. a la Reyne Mere.

M*Adame.*

Au bas.

Vôtre tres affectionné fils & serviteur.

Louis.

Au dessus.

A la Reyne Madame ma Mere.

Le Roy Henry III.

ECrivoit de méme a la Reyne sa Mere.

Le Roy Henry IV.

Au Dauphin.

M*On fils.*

Au bas.

Vôtre bien bon Pere, ou *cher*, ou *meilleur Pere*, au dessus.

A mon fils le Dauphin.

Monseigneur le Dauphin au Roy.

M*On Seigneur.*
Au bas.
Vôtre tres humble & tres obeïssant fils Serviteur & sujet.
Au dessus.
Au Roy Mon Seigneur & Pere.

A la Reyne.

M*Adame.*
Au bas comme cy dessus, & au dessus de la lettre.
A la Reyne Madame ma Mere.

Le Roy Henry IV. a la Reyne Marguerite.

JUsques a son démariage *Mamie*, quelquefois *ma femme* le plus souvent un Chiffre, au bas quelquefois *vôtre.* Au dessus souvent un chiffre, quelquefois aussi

a ma

a ma femme, depuis la dissolution du mariage, il mettoit *ma Sœur*, au bas *votre bon frere*, & au dessus *a ma Sœur la Reyne Marguerite.*

Le Roy Louis XIII. a la méme Reyne.

MA Tante.

Au bas.

Vôtre affectionné neveu & Serviteur.

Au dessus.

A ma Tante la Reyne Marguerite.

Le Roy Henry IV.

A Messieurs les Ducs de Vandôme le Chevalier son Frere, le Marquis de Vernevil, le Comte de Moret & leurs Sœurs.

Mon fils.

Au bas.

Vôtre bon Pere.

Au dessus.

A mon fils le Duc de Vandôme.

Tout de méme aux autres, mais depuis quelques années il a été arresté & resolu de ne plus mettre au au bas *vôtre*, aux enfans naturels de France.

Le Roy Louis XIII. aux cy-dessus nommés.

Mon Oncle, Le discours tout de suitte, point de *vôtre* au bas, au dessus.

A mon Oncle le Duc de Vandome.

Tout de méme aux autres.

A MESSIEURS
LES
PRINCES
DU
SANG
Et autres tant de la maiſon de
LORRAINE

Et Nemours, que Nevers & Longueville, Ducs & pairs de France, & autres Officiers de la Couronne.

MOn *Couſin*, le diſcours tout de ſuitte, au bas point de *votre*, au deſſus.

A mon Couſin le Prince N. N. &c. Monſr. doit étre écrit en abregé comme il eſt.

Au grand Maître de Malthe.

AU Prince d'Orange.
Au Prince Maurice de Naſſau.
Au Prince de Conty.
Au Comte de Soiſſons.
Au Duc de Monpenſier.
Au Duc de Nemours.
Au Duc de Rohan.

Au Duc de Retz.

Au Prince de Tingry.

Au Comte de Laval & autres de méme Rang, on met.

Mon Cousin, au bas point de *vôtre*, au dessus *a mon Cousin le grand maître de Malthe*, *a mon Cousin le Duc N. N.* a leurs femmes *ma Cousine*, point de *vôtre* au bas, au dessus, *à ma Cousine la Princesse de N. N. la Duchesse de N. N.*

Le Roy Louis XIII.

A Monsieur le Connetable.

MOn *Cousin*. Le discours en bas, point de *vôtre* au dessus.

A mon Cousin le Duc de N. N.

Mes-

A Meſſieurs du Clergé aſſemblez enCorps par permiſſion du Roy.

D'Autant qu'ordinairement la dite aſſemblée eſt composée de Cardinaux Archevéques, Evéques & Capitulans l'on met *Meßieurs* en Abregé, le diſcours tout de ſuitte, point de *vôtre* au deſſous, Au deſſus.

A Meßieurs les Cardinaux, Archevéques, Evéques, Prelats, & autres Eccleſiaſtiques de l'aſſemblée Generale du Clergé de France.

FORME DE LETTRES

Patentes ou les grands Seigneurs du

ROYAUME

Sont Nommez ſuivant leurs qualitez, & la parenté qu'ils tiennent avec le ROY.

Le Roy A la Reyne.

NOſtre tres Chere & tres aimée Compagne & Epouſe.

A la Reyne ſa mere.

NOſtre tres Chere Dame & Mere.

Aux

Aux Enfans de France.

TRes Cher & tres aimé.

Aux autres Princes, Ducs & Officiers de la Couronne.

Tres Cher & bien aimé.

A Monsieur le Chancelier, Garde des seaux, & Secretaires d'Etat on met *tres cher & feal.*

Aux Evéques & Tous Officiers Portans Titre de Conseillers au Conseil Privé.

NOtre aimé & Feal, & a tous autres, qui n'ont pas cette qualité *nôtre cher & bien aimé.*

Aux Ambaſſadeurs. Rome.

QUand l'Ambaſſadeur eſt Prince ou Duc & Pair, ou officier de la couronne le Roy le traite de *Couſin*, comme cy devant ; mais quand il n'eſt pas Prince, le Roy met *Monſr. N. N.* le diſcours tout de ſuitte ſans *vôtre.*

A mon Couſin le Cardinal. N. N. Protecteur des affaires de France en cour de Rome.

Le diſcours eſt tout de ſuite.

Eſpagne,. Angleterre Veniſe, comme les Ambaſſadeurs de Rome.

Suiße.

M*Onſieur N. N.* au deſſus.

A Monſieur N. N. Conſeiller en mon Conſeil d'Etat & mon Ambaſſadeur en Suiße.

Aux villes de France premiement Paris.

ON met a toutes les villes. *De par le Roy. Tres chers & bien aimés* le discours en suitte & au dessus.

A nos tres chers & bien aimés les Prevost des marchans & Echevins de nôtre ville de Paris.

Point de *vôtre* au bas.

Bourdeaux.

A Nos tres chers & bien aimés les Maire & Jurats de nôtre ville de Bourdeaux.

Lyon.

A Nos tres chers & bien aimez les Prevôt des marchans & Echevins de nôtre ville de Lyon.

A nos chers & bien aimés les Comtes Chanoines & Chapitre de l'Eglise

L'Eglise de St. Jean de Lyon.

Il faut observer qu'aux Villes Capitales des Provinces l'on met *tres Chers & bien aimés*: mais aux autres Villes moins considerables l'on met seulement *Chers & bien aimés.*

Navarre & Bearn.

Navarre.

A Nos aimés & feaux Conseillers les gens tenans nôtre Chancellerie en la basse Navarre.

Bearn de par le Roy Seigneur de Bearn.

A Nos aimez & feaux Conseillers les gens tenans nôtre cour de Parlement de Bearn.

Le Roy Louis XIII. étant a Pau en Octobre 1620. Fit l'édit d'Union de la Navarre & du pays & Sou-

Souveraineté de Bearn a la Couronne de France, & par arrest du Conseil d'Etat du 10. Decembre 1624. a Paris, fut ordonné que les Edits du mois d'Octobre 1620. Et Juin 1624. d'Union de la Chancelerie de Navarre seante a St. Palais au Parlement de Pau, & creation d'un parlement, sous le nom de Parlement de Navarre, seroient executez, & auroient lieu.

FORME DE LA QUELLE

Ceux des Parlemens écrivent au Roy. Le Parlement de Paris.

LE *Parlement de Paris.*

Nôtre Souverain Seigneur, tant & si humblement que nous pouvons, a vôtre bonne grace nous nous recommandons.

Nôtre Souverain Seigneur.

Nous avons reçu & le reste du discours, & sur la fin d'iceluy.

Qu'il accroisse vos jours & vous continue ses benedictions demeurant

Nôtre Seigneur.

Vos tres humbles, tres obeissans, tres fidelles & tres affectionnez sujets & serviteurs.

Les gens tenans vôtre cour de parlement.

Signé.

Voisin.

Au dessus.

Au Roy nostre souverain Seigneur.

Le Parlement de Rennes.

Sire, & au bas.

Vos tres humbles & tres obeissans officiers, sujets & Serviteurs.

Les gens tenans vostre Cour de parlement de Bretagne.

Le dessus est, au Roy.

Les

Les Bourgeois & habitans de la Ville de Paris.

Sire. Le discours est quatre doigts plus bas, & a la fin.

Demeurera jamais.

Sire.

Et quatre doigts encor plus bas;

Vos tres humbles & tres obeißans sujets & serviteurs

Le Prevost des marchans, & Echevins, de vôtre bonne Ville de Paris N. N. N. N. N. N. Bailly du Bureau de la ville, &c. Le dessus, *au Roy.*

FOR-

FORME
DE
LETTRES
QUE
Monſeigneur le
DAUPHIN,
Ecrit dans le Royaume, premierement.

AU ROY.

MOnſeigneur, & ſix doigts plus bas eſt le diſcours, & tout au deſſous.

Voſtre tres humble & tres obeiſſant fils Serviteur & ſujet,

Au deſſus. *Au Roy Monſeigneur & Pere.*

A Meſſieurs d'Orleans & d'Anjou & a Mes Dames.

MOn Frere, ou *ma Sœur*, au bas *voſtre bien bon Frere.*

Au deſſus.

A mon Frere le Duc d'Orleans, ou *d'Anjou.*

Aux fils Naturels de France Leurs Sœurs, & autres Seigneurs & Dames de ſemblable qualité.

MOn *Frere*, ou *ma Sœur*, Au bas *voſtre bon frere*, au deſſus *au Duc de N.N. mon Frere &c.*

A Messieurs les Princes de Condé, Conty, & Comte de Soissons.

MOn *Cousin*, au bas *vostre bien bon cousin*, au dessus.

A mon Cousin Monsr. le Prince de Condé, &c.

A leurs femmes Idem.

A Messieurs les Ducs de Guise, de Mayne, de Nevers, de Longueville, & autres Princes de cette Maison la.

MOn *Cousin*. Au bas *vostre bon Couan*, au dessus.

A mon Cousin *Monsieur le Duc de Guise, ou de Nevers &c.*

Aux Ducs & Officiers de la Couronne.

MOn *Cousin*. Au bas *vostre Cousin & bien bon amy*, au dessus *a mon*

a mon Cousin le Duc N. N.

A Monsieur le Connetable.

MOn Cousin. Au bas *vostre bon* Cousin. Au dessus.

A mon Cousin Monsr. le Duc de N. N. pair & Connetable de France.

Aux Gouverneurs des Provinces, & Chevaliers de l'ordre du St. Esprit.

MOnsr. *N. N. &c.* Au bas *vostre bon amy*, au dessus *a Monsr. N. N. Monsr. écrit en abregé.*

A Monsieur le Chancelier.

MOnsieur *le Chancelier.* Au bas *vostre bien bon amy*, au dessus.

A Monsieur N. N. Chancelier *de France.*

Aux

Aux Secretaires d'Etat Conseillers d'Etat, premier President, & Presidens des Cours Souveraines.

MOnsieur N.N. Par leurs noms, au bas *vostre bon amy*; au dessus *a Monsr. N.N.*

Aux Corps de Villes.

MEssieurs en abregé, Au bas point de *vostre* : mais contre Signée, au dessus.
A Messieurs les Prevôt des Marchans Echevins, &c.

Aux Parlemens.

MEssieurs. Au bas *vostre bien bon amy*, au dessus.
A Messieurs les Gens tenans la Cour de Parlement du Roy.

Aux

Aux Evéques,

MOnsieur *l'Evéque de, &c.* au bas *vôtre bon amy*, au dessus *a Monsieur l'Evéque de, &c.*

FORME DE LETTRES QUE *Monseigneur le* DAUPHIN, Ecrit hors le Royaume.

Au Pape,

T*Res Saint Pere*, au bas,
Vôtre tres humble & tres devot fils.
Louis Dauphin de France.

Au dessus.

A nôtre Tres saint Pere le Pape.

Aux Cardinaux.

MOn Cousin, au bas, *vôtre bon Cousin.*

Au dessus.

A mon Cousin Monsieur le Cardinal. N. N. &c.

Au Nonce.

MOnsieur le Nonce, au bas, *vôtre bon amy.* Au dessus.

A Monsieur l'Evéque de, &c. Nonce de sa Sainteté.

Aux Ambassadeurs.

Idem.

A l'Empereur.

TRes haut tres excelent & tres puißant Prince.

Le discours est un peu plus bas,

&

& traite de *Majesté*, au bas *vôtre humble Neveu*, au dessus.

A tres haut, tres excelent, & tres puissant Prince l'Empereur.

Aux Freres de l'Empereur.

MOn *Cousin*, le discours tout de suitte, & un peu au dessous *vôtre bien bon Cousin.* Au dessus, *a mon Cousin Monsieur N. N. &c.*

Au Roy d'Espagne.

MOnsieur, le discours est un peu plus bas, il traitte de *Majesté*, au bas.

Vôtre tres affectionné Neveu, au dessus.

Au Roy d'Espagne Monsieur mon Oncle.

Et cela ainsy de sa main au dit Roy: mais de Celle du Secretaire d'Etat l'on met.

Tres haut, tres excelent & tres puissant Prince.

Au bas.

Vôtre affectionné Neveu, il traitte de méme le Roy de la grande Bretagne, tant de sa main, que de Celle du Secretaire : mais quand au Roy de Pologne, de Suede, de Dannemark, aux quels il n'écrit jamais de sa main, il faut mettre au Commencement *tres haut, tres excelent & tres puißant, &c.* Comme aux autres Roys, & au bas *vôtre bien bon Neveu & Cousin.*

Au Prince d'Espagne, & a ses Freres & sœurs.

MOnsieur, au bas, *vôtre bien bon Frere*, au dessus.

A Monsieur le Prince l'Espagne mon Frere.

A Madame la Princesse d'Espagne. Idem.

A la fille d'une fille de France.

IL est reglé par le memoire de souscriptions dedans du Royaume de mettre au bas *vôtre humble Frere*, & au dessus.

A Madame la Princesse N. N. ma sœur.

AU
PRINCE
DE
GALLES
Et autres enfans de Roys cy devant nommez.
Idem.

Au grand Duc de Toscane.

M*Onsieur*, au bas, *vôtre affectionné Cousin*, au dessus.

A Monsieur le grand Duc de Toscane mon Cousin.

A ses Freres.

MOn *Cousin*, au bas, *vôtre bien bon Cousin*, au dessus.

A Monsieur Nom N. N. de Medicis.

A la Seigneurie de Venise.

MEssieurs, Le discours tout de suitte, au bas *vôtre tres affectionné amy*, au dessus.

A Messieurs le Duc & Seignuerie de Venise.

Madame a Monsieur le Dauphin.

MOnsieur *mon* Frere, le discours est deux doigts plus bas.

Souscription.

Vôtre bien humble sœur & servante.

Au dessus.

A Monsieur mon Frere, *Monsieur le Dauphin.*

FOR-

FORME DE LETTRES QUE Monſieur, Frere unique du ROY Louis écrit dans le ROYAUME.

Premierement au Roy.

M*Onſieur*, Le diſcours eſt quatre doigts plus bas, la ſouſcription eſt.

Vôtre tres humble & tres obeiſſant ſerviteur & ſujet, Philippe.

Au deſſus.

Au Roy Monſeigneur.

A la Reyne.

MAdame.

Vôtre tres humble & tres obeiſſant Frere, & Serviteur.

 Au

A Messieurs les Ducs de Guise & ses Freres, de Nemours, de Mayne, de Longueville, & autres Seigneurs de ces Maisons la.

M*On Cousin*, au bas *vôtre bien bon Cousin*, au dessus *a Mon Cousin le Duc de Guise*, &c. Aux Cardinaux idem.

Aux Ducs, & Officiers de la Couronne.

M*On Cousin* au bas *vôtre bien bon Cousin*, au dessus, *a mon Cousin. Monsieur le Duc N. N.* &c.

A Monsieur le Chancelier.

M*Onsieur le Chancelier.* Au bas, *vôtre bien affectionné amy*, au dessus, *a Monsieur N. N. Chancelier de France.*

Aux Gouverneurs de Provinces & Chevaliers de l'ordre du St. Esprit, qui ne sont Ducs, ny Officiers de la Couronne

Monsieur N. N. Au dessus, *a Monsieur N. N.*

A Messieurs les Secretaires d'Etat, & Premier President du Parlement de Paris.

Monsieur N. N. par leur nom, au bas, *vôtre bien bon amy*, au dessus *a Monsieur N. N.* &c.

Aux Corps de Villes Capitales ou il y a Parlement.

Messieurs écrit tout du long, au bas *vôtre bien bon amy*, au dessus.

A Meßieurs les Prevost des marchans, Echevins, Bourgeois, &c. de la Ville N.N.

Aux

Aux autres Corps de Villes.

MEſſrs. en abregé, au bas *vôtre bon amy*. au deſſus, *a Meſſrs. les maire & Echevins de la Ville de &c.*

Aux Corps du Parlement.

MEſſieurs écrit tout du long. Au bas *vôſtre affectionné amy*, au deſſus.

Meſſieurs les gens tenans la cour du Parlement du Roy Monſeigneur & Frere.

Aux Evéques.

MOnſieur l'Evéque de &c. il faut écrire *Monſieur* tout du long, au bas *vôtre bon amy*, au deſſus *a Monſieur l'Evéque de, &c.*

FORME DES LETTRES QUE Monsieur Frere unique du ROY écrit hors le ROYAUME.

Au Pape.

TRes *Saint Pere*, le discours un peu plus bas, au dessous, *vôtre tres humble & tres devot fils*, contre signée, & au dessus *a nôtre Tres Saint Pere le Pape.*

Aux Cardinaux.

MOn *Cousin*, au bas *vôtre affectionné Cousin*, au dessus.

A mon Cousin Monsieur le Cardinal. N. N.

Au

Au Cardinal Legat.

M*On Couſin*, au bas *vôtre bien affectionné Couſin*, au deſſus.
A mon Couſin Monſieur le Cardinal N. N. Legat en France.

Aux Freres du Pape.

M*On Couſin*, au bas *vôtre affectionné Couſin & bon amy*, au deſſus *a mon Couſin. N. N.*

Au Nonce du Pape.

M*Onſieur le Nonce*, au bas *vôtre bon amy*, au deſſus *a Monſieur l'Evéque de &c. Nonce de ſa ſainteté prez du Roy Monſeigneur & Frere.*

Aux Ambaſſadeurs.
Idem.
A l'Empereur.

TRes haut, tres excelent, & tres puiſſant Prince.

Le diſcours eſt un peu plus bas en pluriel, il traitte de *Majeſté*, au deſſus; *a l'Empereur*, quand il luy écrit de ſa main il parle en ſingulier, & met *Monſieur* au Commencement, tout le reſte eſt comme cy deſſus.

Au Roy d'Eſpagne.

MOnſieur, le diſcours eſt un peu au deſſous en ſingulier. Souſcription. *Vôtre affectionné* neveu, au deſſus.

Au Roy d'Eſpagne Monſieur mon Oncle.

Quand au Roy de Pologne & de Dannemark il ne leur écrit jamais de ſa main, il leur met.

Tres

Tres haut, &c.

Au Prince d'Eſpagne.

MOnſieur, au bas *voſtre bien bon Frere*, au deſſus.

A Monſieur le Prince d'Eſpagne mon Frere.

AU PRINCE D'ANGLETERRE

Et autres fils de Roys.
Idem.

Au Duc de Savoye.

MOn Oncle, au bas, *vôtre affectionné neveu.* Au deſſus.

A mon Oncle Monſieur le Duc de Savoye.

Au Cardinal de Savoye.

MOn *Coufin*, au bas *vôtre tres affe-ctionné Coufin*, au deffus *a mon Coufin le Cardinal de Savoye.*

Au Duc de Parme.

MOn *Coufin*, au bas *voftre bon Coufin*, au deffus.

A mon Coufin Monfieur le Duc de Parme.

Le Roy luy met *mon Coufin* fans foufcription.

Au Duc de Modene.

MOn *Coufin*, au bas, *voftre bien bon Coufin*, au deffus, *a mon Coufin Monfieur le Duc de Modene.* Le Roy luy met *mon Coufin* fans foufcription.

Au

Au Duc de Lorraine.

M*On Frere*, au bas, *vostre bien affectionné Frere*, au dessus.

A mon Frere Monsieur le Duc de Lorraine.

Au grand Maître de Malthe.

M*On Cousin*, au bas *vostre bon Cousin.* Au dessus.

A mon Cousin Monsieur le Grand Maître de Malthe.

Le Roy luy met *mon Cousin* sans souscription.

Aux Princes d'Allemagne & Electeurs.

M*Onsieur*, au bas *vôtre affectionné Cousin*, au dessus.

A mon Cousin Monsieur N. N. &c.

A la Seigneurie de Venise.

SErenissime & Illustres Seigneurs au bas.

Aux Serenissime & illustres Seigneurs le Duc & Seigneurie de Venise. La lettre doit étre pliée a grande marge, comme les lettres que le Roy écrit au Pape.

FORME DES LETTRES QUE

Monsieur le fils naturel de France écrit dans le

ROYAUME.

Au Roy.

SIRE.

A la Reyne.

MAdame, au bas.

Vôtre tres humble, tres obeissant & tres fidel serviteur

viteur & ſujet.

Au deſſus *au Roy*, ou *a la Reyne.*

A Monſeigneur le Dauphin.

M*Onſeigneur.* Le diſcours plus bas, au deſſus.

A Monſeigneur le Dauphin.

A Meſſieurs les Princes de Condé, Conty, & Soiſſons.

M*Onſieur*, le diſcours un peu plus bas, ſouſcription.

Vôtre tres humble ſerviteur.

Au deſſus.

A Monſieur le Prince, &c.

Aux Ducs & Officiers de la Couronne.

M*Onſieur*, le diſcours un peu plus bas, au deſſous d'icceluy.

Vôtre affectionné a vous faire ſervice.

Aux Secretaires d'Etat, Conſeillers d'Etat, & Premier Preſident du Parlement de Paris.

M*Onſieur*, le diſcours en ſuitte, au bas.

Vôtre plus affectionné a vous faire ſervices.

Aux Conſeillers du Parlement, Maitres des Comptes, Gens du Roy, & autres ſemblables.

M*Onſr.* en abregé, le diſcours tout de ſuitte, au bas.

Voſtre affectionné a vous ſervir.

Aux Villes Principales.

M*Eßieurs* écrit tout du long, le diſcours de ſuitte, au bas, *voſtre plus affectionné amy*, au deſſus une fois ſeulement *Meſſieurs.*

A Meß*ieurs les* Maire *&* Eche*vins de la Ville de, &c.*

FOR-

FORME DE LETTRES QUE
Le fils naturel de France écrit hors le ROYAUME.

A L'Empereur.

S*Acre* *Majeſté*, le diſcours eſt trois lignes au deſſous, au bas.

Voſtre tres humble & tres obeiſſant ſerviteur. Au deſſus. *A l'Empereur.*

Au

Au Duc de Baviere.

MOnsieur, au bas *vostre affectionné serviteur*, au dessus.
A Monsieur le Duc de Baviere, Prince & Electeur du St. Empire.

Au Roy d'Espagne.

SIre, le discours est six doigts au dessous. Au bas *vostre tres humble & tres obeißant serviteur*, au dessus *au Roy d'Espagne*, ou *a sa* Majesté *Catholique.*

Au Prince d'Espagne.

MOnseigneur, le discours est un peu plus bas, la souscription est, *vostre tres humble & tres obeissant serviteur*, au dessus.
A Monseigneur Monseigneur le Prince d'Espagne.

Veni-

Veniſe.

M*Eßieurs*, le diſcours un peu plus bas, & au deſſous d'iceluy.

Voſtre humble & affectionné ſerviteur, au deſſus.

A M*eßieurs le Sereniſsime Prince, & Illuſtres Seigneurs le Duc & Seigneurie de Veniſe.*

Au Duc de Lorraine

IL ne le traite point *d'Alteſſe* mais met Monſieur par tout, & au bas *voſtre tres affectionné ſerviteur*, au deſſus *a* M*onſieur le Duc de Lorraine.*

Aux Ambaſſadeurs.

M*Onſieur*, le diſcours un peu plus bas, & cela, ſelon la qualité de l'Ambaſſadeur, s'il eſt Prince, ou non, & au bas.

Voſtre tres affectionné a vous faire ſervice.

Fin des Formes de Lettres.

H A-

HARANGUE
DE
MADAME
FOUQUET
AU ROY,

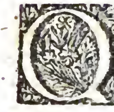
ET

Une lettre de Mr. St. André
MONTBRUN

A Monſeigneur le Prince,
écrite de
CANDIE.

HARANGUE DE MADAME FOUQUET AU ROY.

SIRE.



Ue *vôtre Majeſté* ſouffre ce que Dieu aime, & deſire qu'on luy arrache les graces a force de s'affliger, de pleurer, de prier de preſſer, & d'Importuner, ſeules & foibles, mais preſque toujours heureuſes & triomphantes armes des miſerables contre le courroux du Ciel.

Vôtre Majesté a bien voulu me faire l'honneur de me dire qu'elle étoit fâchée d'étre obligée de faire ce qu'elle a fait; qu'elle me pardonne, *SIRE*, Si je conte sur ses parolles Royalles, comme sur autant de verités, & si J'ose luy dire, que de la maniere, dont on a usé, en faisant l'Inventaire des papiers de mon mary, on a en quelque sorte hazardé la gloire de *vôtre Majesté*, car encor qu'elle soit incapable de vouloir rien d'injuste, il n'est pourtant que trop vray, qu'on a employé son nom, pour faire plusieurs choses qui sont contre les loix & la Justice.

Mais apres tout, *SIRE*, quoy que les papiers de mon mary, ayent été pris, contre toutes les formes ordinaires, qu'on en ait méme soutrait beaucoup, comme tout le monde sçait, & qu'il y eût bien des choses a dire a *vôtre Majesté*, qu'on luy a sans doute dissimulées,

lées, par ce qu'elle n'auroit pû les approuver, & que je luy tais par respect ne voulant jamais rien dire, ny faire, qui puisse deplaire a *vôtre Majesté* : aussy suis-je resoluë de rejetter tous les conseils qu'on me pourroit donner de prendre d'autres voyes que celles de la Clemence de *vôtre Majesté* sçachant bien, que je ne fais en cette occasion, que suivre les sentimens de mon mary, dont la soûmission de repondre aux ordres de *vôtre Majesté*, m'apprent assez que je ne puis mieux faire que de me confier absolument a sa bonté.

C'est pourquoy, *SIRE*, Je la supplie tres humblement, de souffrir, que je luy propose un moyen, en satisfaisant a sa justice de luy faire connoitre, la compassion qu'elle a bien voulu témoigner avoir de ses malheurs, je ne demande point, *SIRE*, a *vôtre Majesté* une absolution glorieuse pour mon infortu-

né mary: mais une abolition, & pour tels crimes, dont *vôtre Majesté*, qui ne sçauroit se tromper, le jugera elle méme coupable.

Tous ses biens, *SIRE*, sont venus de *vôtre Majesté*, il les tenoit d'elle, qu'elle les retienne comme elle peut justement, si elle l'en trouve indigne; qu'elle garde ses maisons, qui l'ont irritée non sans sujet, encor qu'il ne les destinât que pour elle, qu'elle accorde seulement a ses services passez, & a son zele, dont je m'assure qu'elle a éte persuadée & convaincüe en mille rencontres, a son respect, a sa soumission, a son amour pour la personne de *vôtre Majesté*, & pour l'Etat, a une une famille Innocente & tres miserable a mes larmes, & a mon desespoir: s'il est vray, *SIRE*, que *vôtre Majesté* me fait l'honneur d'y étre sensible, mais sur tout, que *vôtre Majesté* donne a sa propre grandeur, & a sa bonté deux choses, qui sont tout pour elle

elle & qui ne peuvent nuire en rien a ſon état: mais qui peuvent de beaucoup augmenter la gloire de *vôtre Majeſté*. C'eſt de ſauver, *SIRE*, l'honneur de cet infortuné ſerviteur. Si toutesfois il en peut avoir un veritable, apres avoir déplû a un ſi grand & ſi bon Maître, & a ſa vie qu'il peut encor employer pour le ſervice de *vôtre Majeſté*. Si c'eſt vivre pour luy, que de vivre loin d'elle, & hors de ſon ſouvenir; ce ſera, *SIRE*, punir & pardonner, étre ſevere, juſte, & Clement en méme temps, meriter toutes ſortes de Loüanges, exercer enſemble toutes les vertus heröiques d'un grand Prince, ou pour mieux dire de *vôtre Majeſté*.

Ce long & cruel ſuplice, cet exil ſera, *SIRE*, une grace indigne pour luy, & un bienfait extreme pour moy; & chaque moment de ma vie en me faiſant ſouvenir de mes infortunes ne laiſſera pas de me preſenter

les bontés de *vôtre Majesté*, qui m'obligeront a prier Dieu incessament pour sa prosperité, pour sa gloire, & pour sa santé.

F I N.



LET-

LETTRE

DE

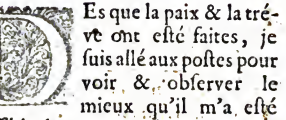
Mr. St. ANDRE

MONTBRUN

à Mr. le PRINCE

du 7. Novembre de

CANDIE.



Es que la paix & la tréve ont esté faites, je suis allé aux postes pour voir & observer le mieux qu'il m'a esté possible les travaux des ennemis a fin d'en rendre conte a V. A. mais on ne m'a point voulu laisser passer plus avant que sont les travaux que nous gardons, encore bien que je ne fusse pas cognu. Leurs travaux paroissent plus irreguliers qu'ils ne

font. Ils font fort bien Flanquez, & l'irregularité qui y paroift, c'eft qu'ils fe fervent de la commodité du terrain, fuivant le quel ils s'accommodent. Je parleray premierement de la Sablonniere, ou tous leurs travaux ne font que de redoutes attachées l'un à lautre, mais la plufpart de differente forme. Il y en a en Ovale & quarré, & en quarré long & en quarré large. Et parce que le terroir n'eft que Sable, toutes celles qui font achevées font reveftues de terre, & on va de l'une à l'autre par des portes affez baffes, foubs des voutes, & foubs de fortes blindes. Ce qu'ils ont fait ainfi à mon opinion pour fe garantir des bombes. Leurs tranchées font larges & profondes & fort blindées. Et bien qu'il femble que leurs travaux foient tous droits, leur tranchées ne laiffent pas de ferpenter, prenant feulement du terrain ce qu'il leur en faut pour flanquer, & quand leur tranchée eft une fois fi avancée que les

les deftours ne fervent plus à rien, ils la tirent droite, large, profonde & fort blindée de la maniere qu'on fait en Europe. C'eft de la forte qu'ils ufent en pleine comme eft la Sablonniere.

Pour St. André ou la grande quantité de terre qui a efté remuée & ou le Baftion & les Saintes Pelagies ont fait comme une fituation montueufe, leur travaux font d'autre maniere, ils ont monté en biaifant fur les hauteurs, & fur chac'une ils fe font enfoncez & ont fait des logemen cachez qu'ils n'ont decouvert que par leurs fourneaux, ou lors qu'ils ont efté fouftenus par leurs batteries; Et bien qu'ils ayent grand nombre d'ouvriers, la grande quantité de travaux qu'ils font, ne fe peuvent achever fi vifte qu'on fait ailleurs. Mais il faut confiderer, qu'ils avoient à faire à une ville dans laquelle il y avoit 480 pieces de canon, dont il en avoit toufiours en batterie pour empefcher leur loge-

ment; & jusques a ce qu'ils fussent soustenus par les leurs qui faisoient cacher les nostres, ils ont porté une quantité de terre incroyable entre les deux saintes Pelagies, & à l'endroit du poste ou estoient les François que commandoit Mr. de Navailles, ils ont fait un espaulement a espreuve du canon, & ont porté plusieurs petits gabions pour soustenir la terre, soustenus depuis le commencement de l'attaque jusques à la place d'armes. Nous croyions qu'ils y vouloient faire une batterie, & avions un logement fait avec pierres & palissades qu'on les voyoit par derriere, & les empeschoit méme d'y tenir de jour un seul mousquetaire, mais la traverse n'estoit faite que pour espauler une batterie de 3. pieces de canon qu'ils faisoient entre les deux Saintes Pelagies, avec la quelle ils pretendoient rompre nostre logement, nostre fausse braye, & faire bresche à nostre retirade, & si la treve ne se fut faite la dite bate-

rie

rie eſtoit dans deux jours en eſtat de joüer, cependant ils ont fait de tres beaux travaux ſur les Saintes Pelagies, particulierement ſur la nouvelle, & ſe ſont ſervi de tonneaux que les François y avoient mis, & l'ont adjuſtée en telle maniere que le logement eſt beaucoup plus fort que noſtre retirade, quand ils ont eſté au bas de la Sainte Pelagie,ils ont commencé de trouver le rocher, & quitter la terre pour faire les approches, ce qui les retardoit un peu, mais s'eſtant apperçeus qu'ils pourroient faire leurs tranchée au pied de la muraille de la ville qu'on avoit abbatue, ils l'y ont faite belle & large & profonde, mais entierement enfilée; pour ſouſtenir la dite tranchée ils avoient fait 2. batteries de trois pieces de canon chaſqu'une pour nous empeſcher de mettre du canon, car pour le mouſquet ils s'en couvrent avec leurs blindes. J'ay fort exactement obſervé en cet endroict là comme ils font leurs appro-
 ches.

ches. Ils ont une tranchée qu'ils poussent plus avant 7. ou 8. pas plus que les autres travaux, & a droit & à gauche ils ont de petites redoutes pour flanquer la dite tranchée, & a mesure qu'ils la poussent, ils avancent aussi leur autres travaux qui sont flanquez par d'autres, leurs redoutes & tranchées sont meilleures que les nostres, quoy qu'a peu prez faites de méme façon, mais plus enfoncées & plus regulierement achevées que les nostres. On avoüe presentement que l'armée du Turc est de 30 mil homme effectifs, tous gens grands, de bonne mine, bien faits & bien vestus. On ne voit point des plus obeissants. Et le traitté jusques a icy a esté ponctuellement observé. Il y a un Officier à la teste de chasque tranchée, pour empecher que personne ne passe, & un Bascha de garde à chasque attaque, pour faire que tout soit regulierement observé. Deux soldats Allemants des nostres s'allerent rendre hier au camp

camp des Turcs. Le Visir les a renvoyés au Capitaine General, & a en méme temps demandé leur grace. Un Russien & un Turc se sont venus rendre ce matin à nous. Le Capitaine General les a renvoyez au Visir. Le Bascha qui a fait le traitté se nomme Restendar Passa. Il est Bascha & la seconde personne de l'armée. C'est celuy qui témoigne le plus de passion pour le service du grand Seigneur, & qui disoit à ses soldats qu'ils ne devroient pas seulement avoir prins Candie, mais qu'ils la devroient avoir mangée. Beaucoup de gens croyent que ce traitté ne tiendra point parce qu'il est trop avantageux pour la Repub. Depuis ces 2 jours de treve j'ay plus apprins & cognu de la façon de faire des Turcs, que je n'avois fait encore jusques a present. Et le premier Visir a traitté avec une courtoisie & une civilité si grande, que son procedé ne sent en rien le barbare. Je souhaitte que nous a yons à la fin autant

tant de subject de nous loüer d'eux qu'a present, & que je puisse un jour par mes treshumbles services meriter la qualité de, Mon Seigneur, &c.

SUITTE DE LA PRECEDENTE LETTRE.

MSr. comme apparement la paix m'ostera l'occasion & liberté d'oser me donner l'honneur d'escrire à vôtre A. ce qui se passe avec le Turc je prends celle cy d'adiouster ce billet pour lui dire que divers Princes d'Allemagne ont envoyé icy des Ingenieurs pour voir ce siege & remarquer les travaux des Turx, mais quand ils y ont esté, ils n'y ont rien connu. Depuis peu il en est arrivé un de Mr. l'Electeur Palatin, que je croyois parti en compagnie de quelques personnes de con-

condition d'Allemagne & qui s'en ſont allé lors que l'armée de France & Mrs. le Chevaliers de Malthe ſont partis, car en ce temps la chacqu'un nous croyoit tous perdus, mais il eſtoit reſté malade & m'eſt venu joindre lors que je viſitois les gardes, & comme je lui montroi les Travaux des ennemis & les redoutes, il m'aſſeuroit qu'il n'y en avoient point parce diſoit il que les redoutes doivent eſtre hors de terre, & que celles là ſont dans terre. Il eſt vray que la terre de leurs redoutes n'eſt pas plus relevée aux bords que celle des tranchées que nous faiſons en France. J'ay remarqué encore que lors que le Turcq a eſpace, qu'il pouſſe diverſes tranchées à 12 & 15 pas l'une de l'autre, & quand il en a fait autant en avant il courbe les 2 pointes de la tranchée l'un entre l'autre, & puis venant à la Sappe taſche a ſe joindre & ſe communiquer, comme j'ay dit avec des portes ſoubs terre, & des Blindes, puis

puis laissant de la terre a peu prez ce qu'il en faut contre le canon, il fait une autre tranchée en avant & a travers, qui luy forme une traverse qui luy flanque l'entre deux de ses tranchées se communiquant aux 2. tranchée comme j'ay desia remarqué. On dit qu'il a des portes de bois, & des rasteaux à ses passages mais je ne l'ay pas veu, je crois pourtant que cela est afin d'eviter la Bombe & la Grenade.

La façon de combattre des Turcs, n'est pas si irreguliere qu'on publie, je vas dire à V. A. ce que j'en ay apprins pour le peu j'en ay veu. Le Turc a ceste coustume que des qu'il voit son ennemy en Campagne il va le rencontrer, & l'enseigne, qu'ils appellent Bandiere, qui est la plus proche, détache incontinent des gens en cette maniere, parce qu'ils n'avoient pas a faire a beaucoup lors que je les ay veu faire. Leurs Bandieres sont compagnies qui doivent estre de cent hommes, mais a present

present elles ne sont que de 40. 50. ou 60. ils ont leurs soldats les plus dispos qui ne portent que targes & sabre, & une pierre à la main ou à la poche, ce sont de ceux là qu'on detache les premiers, & comme je l'ay veu ils en detachent deux, qui courent tant qu'ils peuvent, & 2 autres 10. ou 12. pas apres, qui vont & font de méme que les premiers, ces 4 sont soustenus par 4 mousquetaires, qui portent des gros mousquets & de gros calibre, & qui sont gens dressez & adroits à bien tirer. Quand les premiers voyent qu'on les attend, & qu'on leur tire, ils se mettent dans des fossez où contre des hauteurs de terre pour attendre leur compagnons, & celuy qui commande à la bandiere leur détasche d'autre monde suivant qu'il juge necessaire, & si cela ne suffit la bandiere marche toute entiere, & se va poster à l'endroit ou ses gens estoient premierement. Les autres luy cedent la place, marchent 10.

ou

ou 12. pas plus avant,a cette heure la tous, tant ceux qui estoient avec la bandiere que les autres s'escartent pour escarmoucher, mais ils ne s'esloignent point de la bandiere de plus de 15. ou 20. pas encore ne sont ce pas tous,& le moindre mouvement qu'ils voyent, ils retournent s'unir. Toutes les bandieres sont de differentes couleurs, afin que chasque soldat puisse cognoistre la sienne. Des qu'une bandiere a marché 2. partent en méme temps l'une a droite & l'autre a gauche qui font les mémes destachemens que la premiere, laquelle ils soustiennent & flanquent. Des que les 2. ont marché trois autres se preparent pour faire de méme s'il estoit necessaire, & en cas de besoin toute l'armée marcheroit de la sorte. Tellement que par ce moyen chacque soldat est tousiours avec sa bandiere, & s'il l'abandonnoit on le feroit mourir. J'ay veu des gens qui m'ont dit qu'ils en usent de méme avec la Cava-